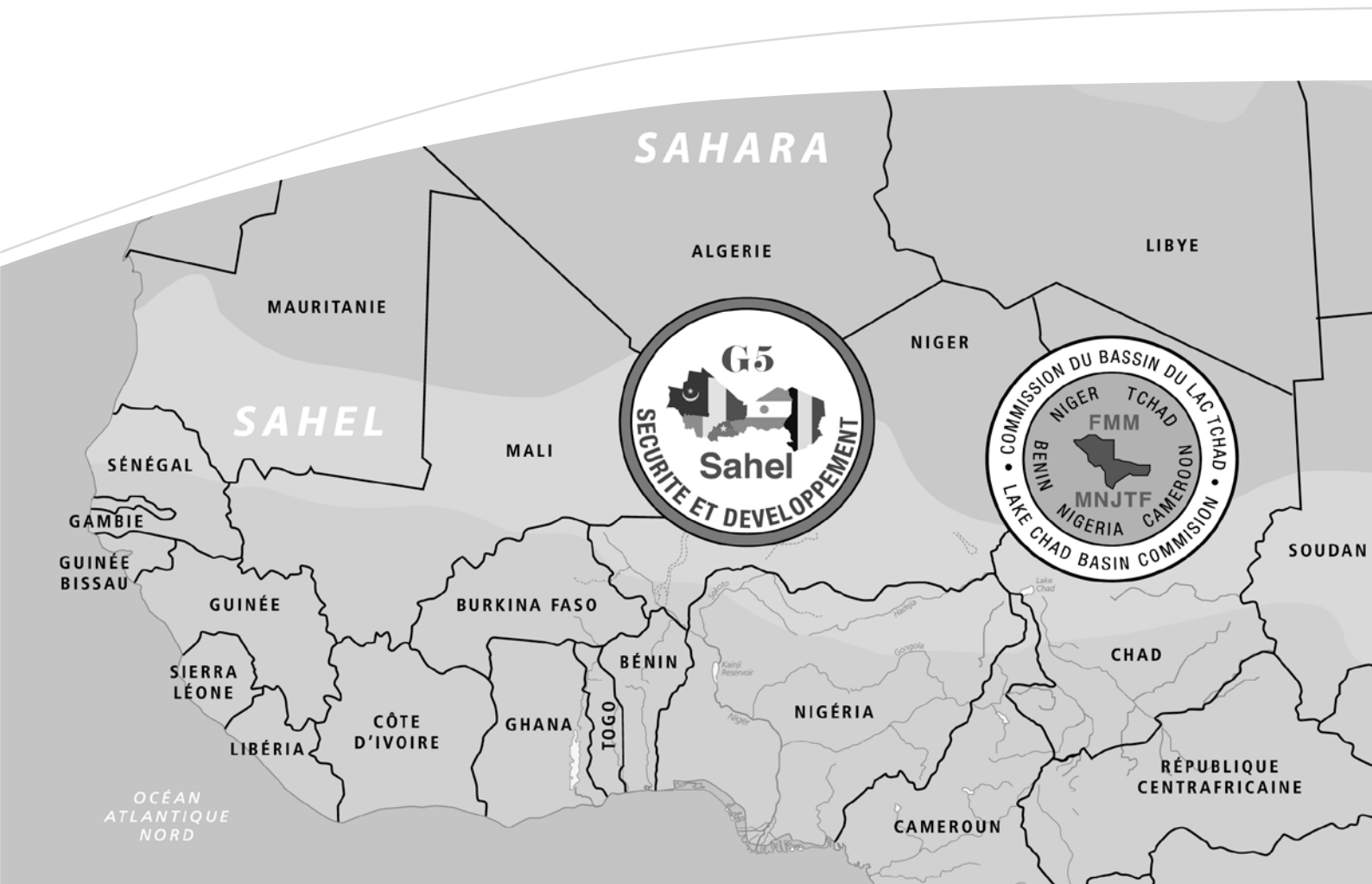


Olawale (Wale) Ismail et Alagaw Ababu Kifle

Nouveaux arrangements de sécurité collective au Sahel : étude comparative de la MNJTF et du G-5 Sahel



Olawale (Wale) Ismail et Alagaw Ababu Kifle

Nouveaux arrangements de sécurité collective au Sahel : étude comparative de la MNJTF et du G-5 Sahel

A propos des auteurs

Dr. Olawale ('Wale) Ismail a plus de 15 ans d'expérience dans le domaine de la recherche sur les questions de sécurité et de maintien de la paix. Il travaille actuellement comme chercheur principal associé au Centre Africain de Leadership du King's College de Londres. Il est titulaire d'un doctorat en études de la paix, obtenu à l'Université de Bradford, et d'un master en relations internationales, obtenu à l'Université de Cambridge. Ses principaux domaines d'expertise incluent la jeunesse et la violence, le secteur de la sécurité et la réforme de la justice, le maintien de la paix et la reconstruction post-conflit, la radicalisation et le terrorisme, l'urbanisation et la médiation et le dialogue dans le maintien de la paix. 'Wale a travaillé pour l'Institut International de recherche sur la Paix de Stockholm, le Groupe conflit, sécurité et développement du King's College de Londres et le Social Science Research Council de New York. Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur les questions de paix et de sécurité.

Alagaw Ababu Kifle est associé de recherche au Centre Africain de Leadership de Nairobi, au Kenya. Alagaw est titulaire d'une Licence en Sciences Politiques et en Relations internationales de l'Université d'Addis Abeba, en Ethiopie, en 2007 et d'un Master d'études sur la paix et la sécurité obtenu à l'Université d'Addis Abeba, en Ethiopie (2011). Il est aussi titulaire d'un master en conflits, sécurité et développement obtenu, avec mention en 2012, au King's College de Londres. Alagaw a été boursier en sécurité et développement du Centre Africain de Leadership de 2011 à 2013. Il a enseigné un module de Master portant sur l'analyse et la transformation des conflits de l'Université du Somaliland et a, auparavant, servi comme enseignant à l'Université de Dilla, en Ethiopie, où il a enseigné des cours sur l'Etat, le Gouvernement et la Société, la théorie et la pratique du développement, les méthodes de recherche en sciences sociales et la philosophie politique.

Mentions légales

Friedrich-Ebert-Stiftung, Paix et Sécurité
Centre de Compétence Afrique Subsaharienne
Point E, Boulevard de l'Est, Villa n°30
BP 15416 Dakar-Fann, Sénégal
Tél. : (+221) 33 859 20 02
Fax : (+221) 33 864 49 31
Email : info@fes-pscc.org
www.fes-pscc.org

© Friedrich-Ebert-Stiftung 2018

Traduction de l'anglais :
Aïssatou Tounkara
datounkara@yahoo.com

Conception graphique : Green Eyez Design SARL,
www.greeneyezdesign.com

ISBN : 978-2-490093-11-3

L'utilisation commerciale des médias publiés par la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sans autorisation écrite de la FES. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas forcément celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung (ou celle de l'organisation de l'auteur).

SOMMAIRE

Remerciements	04
Liste des acronymes	05
Résumé	06
I. Introduction	07
II. Le contexte du Sahel	08
III. Les menaces sécuritaires contemporaines dans le Sahel	11
Trafic de drogue et crime organisé	11
Extrémisme violent	13
IV. L'évolution de la coopération sécuritaire et des réponses aux menaces sécuritaires au Sahel	16
Le CEMOC, l'UFL et la CEN-SAD : victimes de la rivalité entre l'Algérie et le Maroc ?	16
Le processus de Nouakchott	17
Initiatives américaines contre le terrorisme	18
Le processus d'Alger	18
V. La Force multinationale conjointe (MNJTF) contre Boko Haram	20
Origine	20
Mandat	20
Stratégies et activités	20
Les acteurs et leurs intérêts	21
Coordination avec la CEDEAO et l'UA	22
VI. Le G-5 Sahel et sa Force conjointe	23
Origine	23
Mandat	24
Stratégies et activités	24
Les acteurs et leurs intérêts	24
La relation entre la CEDEAO et l'UA	25
VII. Conclusion : la MNJTF et le G-5 Sahel et la perspective d'une sécurité collective dans le Sahel	26
Références	31

REMERCIEMENTS

Cette publication est le fruit d'une recherche scientifique rigoureuse, menée par le Centre de Compétence Paix et Sécurité Afrique Subsaharienne de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES PSCC), sur les interactions politico-économiques et conjoncturelles entre la criminalité organisée et les groupes terroristes au Sahel. L'objectif étant de contribuer à la proposition de nouvelles approches et réponses en matière de sécurité collective.

FES PSCC voudrait, par ailleurs, exprimer sa profonde gratitude au Dr. Olawale ('Wale) Ismail, chercheur principal associé au Centre Africain de Leadership du King's College de Londres, et à son collègue Alagaw Ababu Kifle, chercheur associé au Centre Africain de Leadership de Nairobi, au Kenya, pour avoir rédigé en bonne et due forme cette publication conformément aux directives de la FES.

LISTE DES ACRONYMES

APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
AQMI	Al-Qaida au Maghreb Islamique
CAERT	Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMOC	Comité d'état-major opérationnel conjoint
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CISSA	Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique
CMFAPR	Coordination des mouvements patriotiques et des forces de résistance
CRAN	Capacité régionale de l'Afrique du Nord
FAA	Force africaine en attente
GFAT	Groupe de lutte contre le terrorisme du Burkina Faso
GSPC	Groupe salafiste pour la prédication et le combat
HCUA	Haut conseil pour l'unité de l'Azawad
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MISAHEL	Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel
MNJTF	Force multinationale mixte contre Boko Haram
MNLA	Mouvement National de Libération de l'Azawad
MUJAO	Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest
NU	Nations Unies
OCI	Organisation de la coopération islamique
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OSES	Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour le Sahel
TCC	Pays contributeurs de troupes
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UFL	Centre de fusion et de liaison
UNOWAS	Office des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

RÉSUMÉ

Le présent document analyse les défis sécuritaires au Sahel dans leur contexte structurel. Il réfléchit sur les différents régimes et arrangements collectifs sécuritaires menés, au fil du temps, par une variété d'acteurs sahéliens et non-sahéliens et compare, en particulier, les expériences récentes de la Force multinationale mixte (MNJTF) et du G-5 Sahel. De manière générale, il avance que le Sahel illustre parfaitement la confluence des défis sécuritaires locaux, nationaux et internationaux et leurs dynamiques individuelles et collectives qui continuent à modeler les trajectoires sécuritaires au niveau de la région. Il est important de noter que la solution aux défis sécuritaires au Sahel se trouve au Sahel comme l'indiquent des leçons identifiables de ce qui fonctionne ou de ce qui est susceptible de fonctionner dans les expériences de coopération régionale en matière de sécurité de la MNJTF. Bien sûr, la MNJTF n'est pas sans limites et connaît des défis internes.

L'étude met aussi en lumière les principales leçons que la force du G-5 Sahel pourrait tirer de l'expérience de la MNJTF pour inclure le rôle de leadership régional et sa nécessité quand il est, en particulier, exercé par un Etat « nodal » à l'image du Nigeria dans la MNJTF. D'autres

enseignements sont la nécessité d'intégrer une composante civile et non-étatique du fait de la nature asymétrique de l'insécurité au Sahel, l'urgence de s'adapter aux sensibilités régionales au niveau stratégique et opérationnel, d'avoir des approches progressives qui priorisent les cibles et un sentiment et une perception clairs d'appropriation régionale par opposition aux intérêts sécuritaires et agendas des puissances étrangères.

La possibilité que le G-5 Sahel reproduise certains des modestes gains opérationnels de la MNJTF dépendra de sa capacité à gérer un certain nombre de défis, notamment celui de la création de forces de sécurité et militaires assez robustes disposant de leviers de force suffisants, à suivre la dynamique en mutation rapide dans le Sahel, notamment la configuration toujours changeante des groupes armés, du degré de collaboration avec les populations et communautés locales, surtout dans les régions frontalières, et de l'intégration d'opérations militaro-sécuritaires dans une stratégie plus globale portant sur des questions structurelles comme le changement climatique, la pauvreté, les problèmes de gouvernance et la corruption.

I. INTRODUCTION

Le Sahel relie les pays du Sahara et ceux de l’Afrique subsaharienne, deux régions très différentes sur le plan de leur environnement naturel et de leur composition sociale. Le Sahel comprend le Niger, le Mali, le Burkina Faso, la Mauritanie et des parties de la Libye et de l’Algérie. D’une certaine manière, le Sahel peut être divisé en haut (comprenant des parties de l’Algérie, la Mauritanie, la Libye et le Niger) et bas (le Tchad, le Nigéria, le Burkina Faso, le Sénégal et le Cameroun) Sahel. Il peut être vu comme composé du Sahel oriental (comprenant le Soudan et les pays de la zone du bassin du lac Tchad, notamment le Tchad, le Nigeria et le Cameroun) ; du Sahel occidental (comprenant la Mauritanie, l’Algérie, le Sénégal, le Burkina Faso et la Côte d’Ivoire) et du Sahel central (comprenant le Mali, le Niger et la Libye). En langage politico-diplomatique, le Sahel dépasse les pays qui partagent des liens géographiques pour aussi inclure des Etats directement affectés par le flux et reflux de menaces et défis sécuritaires. Ceci conforte l’inclusion de pays comme le Cameroun et la Côte d’Ivoire dans la description du Sahel. Cette classification est essentielle pour comprendre l’évolution, les changements et les continuités dans la dynamique sécuritaire du Sahel dans le temps.

Le Sahel a incontestablement été l’épicentre de défis sécuritaires interconnectés et à plusieurs

niveaux qui doivent être compris dans leur complexité (Strauss, 2011). Le Sahel illustre parfaitement la confluence des défis sécuritaires locaux, nationaux et internationaux et leurs dynamiques individuelles et collectives qui continuent à modeler les trajectoires sécuritaires au niveau de la région. Certains des défis sécuritaires connus dans le Sahel incluent le crime organisé, le trafic de drogue et le terrorisme ainsi que des conditions structurelles sous-jacentes comme le changement climatique, les vulnérabilités économiques et l’incapacité, en termes de gouvernance, de répondre aux besoins des citoyens. Une analyse compressive des menaces sécuritaires à chaque niveau exige une justification empirique qui va au-delà des attributions de ce document. Nous tentons, ici, de faire une analyse et un état des défis sécuritaires au Sahel dans leur contexte structurel. Avant tout, ce document réfléchit sur les différents régimes et arrangements sécuritaires collectifs menés par une variété d’acteurs sahéliens et non-sahéliens au fil du temps et compare, plus particulièrement, les expériences récentes de la Force multinationale conjointe (MNJTF) et du G-5 Sahel. Il affirme que la solution se trouve au Sahel, comme l’indiquent des leçons identifiables de ce qui fonctionne ou de ce qui est susceptible de fonctionner dans les expériences de coopération régionale en matière de sécurité de la MNJTF.

II. LE CONTEXTE DU SAHEL

La tendance climatique qui a prévalu au cours des trois dernières décennies a constitué un défi pour le climat déjà aride et extrême du Sahel. Il y a eu une tendance constante à une hausse de la température, à la récurrence de la sécheresse et à une variation extrême des précipitations (Crawford, 2015). Une source indique que la température moyenne saisonnière de la région a augmenté d'environ un (1) degré centigrade depuis les années 70, ce qui équivaut à environ deux fois l'augmentation globale, et que la sécheresse est devenue un élément récurrent de la région survenant en 2005, 2010 et 2012 (ibid.). Une grande partie du Niger, du Mali, du Tchad et de la Mauritanie a été confrontée à entre six et dix périodes de sécheresse de 1982 à 2009 alors que, dans certaines régions, il y en a eu entre onze (11) et quinze (15). L'érosion des sols de surface associée à la hausse des températures, aux inondations et à la variation des précipitations entraîne une baisse des rendements des produits agricoles, la diminution des pâturages et l'assèchement des plans d'eau (INSCT, 2014 ; PNUE, 2011). En retour, ces facteurs augmentent la compétition et les conflits pour accéder à ces ressources au sein des communautés qui ont peu d'autres moyens de subsistance (Strauss, 2011 ; PNUE, 2011). Du fait des facteurs climatiques, les éleveurs transhumant de plus en plus vers le Sud, en particulier durant la saison sèche, tandis que les agriculteurs cherchent à développer des trajectoires pastorales et empiètent davantage sur le Nord. Ceci est demeuré une source de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs ainsi qu'au sein de chaque groupe, des conflits, qui, parfois, prennent des dimensions ethniques. Ce qui est inquiétant, c'est l'incapacité des Etats de la région à s'adapter et à y répondre

tandis que les communautés manquent de capacités de résistance à de tels changements (Crawford, 2015).

Une réponse sociétale évidente à de tels changements est la migration dans le cadre de laquelle beaucoup de Sahéliens, en particulier ceux d'origine Touareg, ont migré vers la Libye (Robin-Edward Poulton et Ibrahim Ag Youssouf, 1998 ; PNUE, 2011). Alors que les migrants disposant de ressources financières migrent vers la Libye, d'autres sont forcés de migrer vers des zones urbaines, ce qui augmente la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles. Ces dernières années, le Sahel est devenu la principale route de migration vers l'Europe (qui traverse la mer Méditerranée en passant par la Libye et le Maroc) pour des migrants des autres Etats sahéliens, en particulier ceux des pays d'Afrique subsaharienne comme le Nigeria, la Gambie, le Sénégal, la Sierra Leone, etc. Depuis la chute du gouvernement de Kadhafi en 2011, l'absence d'une autorité centrale effective a rehaussé l'intérêt pour un certain nombre de réseaux criminels organisés impliqués dans le trafic d'êtres humains, et a aussi été accompagnée d'une augmentation du nombre de disparus. En 2016, selon le projet sur les migrants disparus, le nombre de morts et disparus cherchant à rejoindre l'Europe en passant par l'Afrique du Nord, la Libye en particulier, a atteint cinq mille quatre-vingt-dix-huit (5098) personnes. Ceci représente une augmentation d'environ 35% de plus par rapport aux taux de 2015, et 40% de plus par rapport aux morts de 2014 (Conférence de Munich sur la Sécurité, 2017 ; Aljazeera, 23 décembre 2016).

D'autres communautés sahéliennes ont tenté de s'adapter aux changements des conditions climatiques et aux autres défis environnementaux en diversifiant leurs modes de vie et leurs

professions, en particulier par le biais de l'adoption de l'agro-pastoralisme. Ceci a entraîné de nouveaux conflits inter-communautaires ou accentué ceux existant. Dans leur tentative de diversification de leurs moyens de subsistance, les paysans du Niger, par exemple, ont étendu les zones de culture utilisées comme voie de transit pour les éleveurs. L'intrusion de ces derniers sur les terres cultivées devient, en retour, une source de conflits inter-communautés. La convergence des options de moyens de subsistance a aussi remis en cause les normes de gestion des ressources naturelles auparavant applicables soit aux éleveurs, soit aux agriculteurs. Le ressentiment envers ceux disposant d'un meilleur accès au capital social et financier et qui accèdent à une meilleure qualité de terre, par exemple, est devenu une source de conflits au Niger alors que le précédent conflit concernant l'accès au passage pastoral et la maîtrise de la terre semble être davantage exacerbé (USAID, nd). Un processus similaire peut être observé à travers le Sahel, notamment au Mali et au Burkina Faso. Même si l'étendue des conséquences de ce ressentiment sur la sécurité nationale et régionale se verra au fur et à mesure dans l'étude, son résultat immédiat, en ce qui concerne le niveau d'insécurité locale, est l'augmentation de la concurrence entre les différentes communautés et du conflit pour le contrôle et/ou l'accès à ces ressources.

Ensuite et en rapport avec ce qui précède, la dynamique des menaces sécuritaires dans le Sahel a aussi été largement déterminée par la géographie de la région. La région contient une vaste partie composée de zones peu peuplées qui rendent extrêmement difficile le contrôle des frontières. Le Mali, par exemple, a une superficie de 1.240.192 kilomètres carrés et est bordé par sept pays, notamment l'Algérie (1359 km), le Burkina Faso (1325 km), la Côte d'Ivoire (599 km), la Guinée (1062 km), la

Mauritanie (2236 km), le Niger (838 km) et le Sénégal (489 km) (<https://www.graphicmaps.com/mali>). La vaste superficie et les frontières rendent difficile, pour l'Etat malien, le suivi et le contrôle des événements dans ses régions frontalières, en particulier dans le Nord (la Mauritanie, l'Algérie et le Niger) (Cold-Ravnkilde, 2013). Alors que le désert rend difficile le contrôle de la population, ses chaînes de montagnes, ses grottes et vallées qui sillonnent le Niger et l'Algérie rendent insurmontable la lutte contre tout groupe armé.

Troisièmement, un point qui doit nécessairement faire partie de cette discussion sur l'évolution des menaces sécuritaires dans le Sahel est le mode de gouvernance contesté des pays sahéliens. La manière de gouverner ces pays demeure problématique, en particulier l'incapacité à fournir des services sociaux de base aux citoyens, l'économie affaiblie, l'incapacité à maintenir l'ordre public, etc. D'autres problèmes identifiés sont le manque de gestion efficace de la diversité, notamment l'incapacité à développer le sentiment d'un traitement égal des différents groupes de populations au sein de l'Etat. Chacun des Etats du Sahel a été victime d'une multitude de problèmes de gouvernance liés à l'accueil de groupes ethno-linguistiques mécontents. Le Mali, en particulier, a été l'épicentre de ces défis. Tout au long de son histoire post-indépendance, le pays a été confronté à la demande ethno-nationaliste Touareg pour une meilleure autonomie et un plus grand engagement économique et politique. Ce qui a conduit à au moins quatre épisodes de rébellion armée, par exemple, en 1963-1964, 1990-1996, 2006-2009 et 2012-2013.

Ces épisodes de rébellion ont été motivés par la marginalisation perçue et réelle du nord du Mali et de la communauté Touareg, la sécheresse récurrente qui a mis en danger les

moyens d'existence d'un grand nombre des communautés du Sahel, les réponses répressives du Gouvernement et la dynamique régionale marquée par les liens que les Touaregs entretiennent avec la Libye (Straus, 2011). Bien qu'un certain nombre de mesures pour intégrer les mouvements armés dans l'appareil sécuritaire pour accorder une plus grande autonomie au nord du Mali et améliorer son économie aient été initiées dans chaque série d'accords de paix, la mise en œuvre de ces accords a toujours été inférieure aux attentes de la communauté Touareg, entraînant d'autres séries de rébellions. En conséquence, les raisons les plus profondes de ces rébellions demeurent plus ou moins intactes alors que de nouveaux facteurs émergent comme en a témoigné, en 2012, la rébellion Touareg qui a eu lieu à côté de la montée de mouvements extrémistes violents.

La crise en Libye et l'afflux d'un grand nombre de Touaregs mieux armés et les opérations de mouvements islamistes plus disciplinés et mieux organisés a constitué un facteur supplémentaire. La division interne de la communauté Touareg, en particulier en fonction du statut et du clan, n'a pas aidé les accords de paix successifs et ceci a exclu toute posture cohérente vis-à-vis de l'Etat malien (Pezard et Michael, 2015). La sécheresse des années 70 et 80 a affaibli le tissu social des communautés Touareg et a forcé les jeunes Touaregs à émigrer vers d'autres pays, en particulier la Libye. Cette plus jeune génération a une vision différente des communautés Touareg comparée à celle qu'en avaient les anciennes générations et les chefs traditionnels. De même, la division de la société Touareg sur la base du clan et du statut a suscité une division des mouvements armés pendant la négociation d'un accord de paix (ibid.).

Le Niger, qui a une très grande population Touareg, a aussi été touchée par la rébellion

Touareg durant les années 90 bien que la réponse du gouvernement et la dispersion spatiale des Touaregs au Niger soient différentes de celles du Mali. Bien que les griefs des Touareg à propos des conséquences environnementales de l'exploration de l'uranium et de la marginalisation généralisée du processus politique et économique soient profondément ancrés, ils ne se sont pas manifestés sous la forme d'une rébellion aussi sérieuse et répétitive qu'au Mali. Dans les années 90, la rébellion Touareg au Niger s'est terminée par un accord de paix qui prévoyait davantage de participation et d'implication de la communauté dans le processus politique national. La mauvaise mise en œuvre de cet accord, plus particulièrement l'incapacité à intégrer les anciens combattants dans un contexte de mécontentement croissant à propos de la faible croissance économique, a entraîné l'émergence d'un mouvement armé appelé MNJ qui a cherché à tirer profit de la cause Touareg (International Crisis Group, 2013). Cependant, la forte réponse militaire du gouvernement, associée à la délégitimation du mouvement sur le terrain (due à des plaintes accusant certains des principaux leaders du MNJ d'être impliqués dans le trafic de drogue), a aidé le régime à facilement neutraliser la rébellion (ibid.).

Les trajectoires différentes du Mali et du Niger dans leur relation avec la communauté Touareg se reflètent dans la manière dont ils sont touchés par la crise libyenne durant laquelle un important nombre de Touaregs originaires du Mali et du Niger et ayant une expérience militaire sont retournés dans leurs pays respectifs. Le Niger a adopté une stratégie combinant le contrôle des frontières et des primes attrayantes pour les chefs des groupes rapatriés et a empêché le déclenchement d'un conflit armé. A l'inverse, au Mali, la situation a dégénéré en conflit armé. La dispersion géographique de la communauté Touareg du Niger a aussi contribué au succès

des mesures nigériennes contrairement au Mali où ils sont concentrés dans le nord. Ceci a semblé limiter l'opportunité d'une mobilisation ethno-nationale collective même s'il y a une disparité significative, au Niger, dans la représentation des Touaregs dans des domaines comme la santé et l'éducation (ibid.). Les expériences des jeunes Touaregs au Niger, au cours de la dernière décennie, ont entraîné leur migration vers des groupes Touareg armés du nord du Mali et leur adhésion à ces groupes (ibid.).

La Mauritanie a aussi été un pays envahi par le factionnalisme au sein d'une division militaire, sociale et raciale et de récessions économiques. Sa population arabe a été la force dominante dans l'histoire du pays alors que le groupe Hirtan de teint clair et les Afro-mauritaniens (ceux d'origine africaine) ont été exclus du processus politique et aussi systématiquement marginalisés des institutions étatiques, et certains des Afro-mauritaniens ont été expulsés lors de l'ancienne junte (Boukhars, 2016). Alors qu'il y a eu une tendance à réduire ce déséquilibre, le rythme de la réforme est tel que les tendances et les questions politiques dans le pays se radicalisent de plus en plus. Rien n'est plus explicite que la contestation qui a suivi lorsqu'un activiste anti-esclavagiste a brûlé une partie de la loi religieuse musulmane qui cautionne l'ordre social oppressif et lorsque que le tribunal a condamné à la peine de mort un certain journaliste qui avait produit des articles contre les éléments oppressifs de certaines des lois islamiques (ibid.). C'est pourquoi les contestations des processus de gouvernance ont constitué une composante essentielle de l'évolution des menaces sécuritaires au niveau des pays en étant souvent des sources de conflits, en leur sein et en-dehors, et ont aussi rendu les pays vulnérables aux menaces externes comme le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogue.

III. LES MENACES SÉCURITAIRES CONTEMPORAINES DANS LE SAHEL

Trafic de drogue et crime organisé

Il semble y avoir un consensus sur le fait que le trafic de drogue est devenu un enjeu de sécurité, dans le Sahel, depuis à peu près le milieu des années 2000 période pendant laquelle le commerce de la cocaïne de l'Amérique latine avait ciblé l'Afrique de l'Ouest comme route de transit vers l'Europe. Avant cette période, le Sahel était un itinéraire utilisé pour la contrebande de produits illégaux comme la cigarette, le pétrole, le lait en poudre, les dattes et les drogues comme le haschich et le cannabis (Cold-Ravnkilde, 2013). Dans ce contexte, les produits subventionnés en Algérie comme le lait en poudre et le pétrole étaient emmenés au Mali et au Niger, et les produits comme la cigarette étaient trafiqués en direction de l'Algérie et de l'Europe. La cigarette, spécifiquement, était importée à travers la Mauritanie et passait en contrebande en Algérie et en Europe à travers le Mali et le Niger (Rao, 2014). Le commerce illégal s'est considérablement développé depuis les années 80 et s'est manifesté avec l'émergence de gangs organisés de trafiquants qui se sont regroupés et qui opèrent à travers le Sahel, en particulier entre la Mauritanie, le Mali, le Niger et l'Algérie. Ces gangs sont chargés de commercialiser, en Algérie, la cigarette provenant de la Mauritanie, du Mali et du Niger, ce qui a maintenu intact le réseau qui pourrait facilement être utilisé à d'autres fins. Un des principaux agents d'AQMI, Mokhtar Belmokhtar, par exemple, s'adonnait au trafic de cigarettes (Lacher, 2012).

Même si l'implication sécuritaire de ce qui est décrit ci-dessus pourrait être discutée,

l'introduction du trafic de cocaïne dans le Sahel a aggravé les problèmes sécuritaires. Le Sahel a été incorporé dans le casse-tête du narco-trafic des gangs latino-américains. La route sahélienne est ainsi découpée : les stupéfiants importés arrivent en Afrique de l'Ouest à travers la Guinée Bissau à partir d'où ils sont transportés vers les régions frontalières du Mali et de la Mauritanie pour pouvoir entrer au Mali (Titi, 2014). Les drogues illicites sont transportées de la partie nord du Mali vers le Niger et jusqu'en Egypte et au Moyen-Orient ou à travers l'Algérie en direction de l'Europe (Ibid.). Au cours du processus, de très importants hubs se sont développés tout au long de l'itinéraire : au Mali, par exemple, les hubs de trafic de narcotiques incluent Bou Djebeha, Lere et Ber, dans la région de Tombouctou; Menaka, Tarkint, Almoustrat, et Bourem, dans la région de Gao et Anefis, In Khalil, Tinzaouaten, Aguelhoc, Tessalit, Talahandak, Boghassa, Intadjedit et Tin-Essako dans la région de Kidal (Ibid.). Bien qu'il soit difficile de déterminer la période exacte à laquelle ces réseaux préexistants ont été adaptés pour le trafic de cocaïne, la plupart des observateurs disent que ce trafic date du milieu des années 2000. Vigh (2012), par exemple, n'a trouvé aucun document mentionnant le trafic de cocaïne entre 2002 et 2004 alors qu'entre 2005 et 2010, il a pu trouver 223 rapports, articles et bulletins portant sur la question au niveau de la région. De même, des entretiens avec la communauté locale au Mali indiquent qu'ils sont devenus conscients du problème dans la période allant de 2006 à 2007 quand le secteur immobilier local a changé du fait de l'afflux de l'argent de la drogue (Cold-Ravnkilde, 2012).

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime indique qu'en 2008, environ 14% de la cocaïne consommée en Europe (20 tonnes),

s'élevant à 1 milliard de dollars américains (US\$), sont passés par l'Afrique de l'Ouest et qu'en 2010, 18 tonnes de cocaïne ont été trafiquées, ce qui correspond à une valeur monétaire de 1,25 milliard de dollars américains (US\$). Ce chiffre est de loin supérieur au budget de défense du Mali qui s'élevait à 180 millions de dollars au cours de la même période. Ceci témoigne de la profondeur du réseau de contrebande ou, au moins, de sa ramification plus profonde et plus vaste dans une région connue pour sa pauvreté et sa mal gouvernance. Par conséquent, bien qu'il n'y ait seulement qu'une petite partie de la cocaïne passant par l'Afrique de l'Ouest qui entre au Sahel, ses conséquences sur la société locale et la dynamique sécuritaire pourraient, en cela, être très importantes. Alors qu'il semble y avoir une baisse du processus de contrebande dans des pays comme la Mauritanie (il y a eu une baisse significative dans les saisies annuelles depuis 2008) à travers la poursuite active d'une politique qui lutte contre le trafic, au Mali, la contrebande semble s'adapter au développement politique du pays (Titi, 2014).

Le trafic de drogue a compromis la sécurité de la région de différentes manières, avec quelques pays de la région qui sont devenus plus vulnérables à ses conséquences que d'autres. D'un côté, il a perturbé l'économie locale en y injectant un grand montant de capitaux illicites. Alors que ce fait pourrait représenter une excellente occasion pour beaucoup de jeunes chômeurs du Sahel, il a aussi entraîné des rivalités féroces pour le contrôle des itinéraires de contrebande, des institutions et agents de l'Etat corrompus, et a augmenté les ressources financières à la disposition des groupes terroristes. Comme l'indiquent les études sur le Mali, les communautés locales affectées par des sécheresses successives ont abandonné l'activité traditionnelle d'élevage de bovins pour l'entreprise plus lucrative de

trafic de drogue en guise de stratégie d'adaptation. De même, l'émergence du narco-trafic a provoqué l'apparition de milices irrégulières, partout, ainsi que d'entreprises de protection armée autour des nœuds de contrebande qui, parfois, génèrent la rivalité parmi les « Big men » qui cherchent à contrôler ces ressources.

Un phénomène plus inquiétant est la collusion et la complicité passives et/ou actives des élites locales et nationales de certains pays sahéliens. Il a été allégué que l'ancien dictateur mauritanien Ould Taya et l'ancien président du Mali, Amadou Toumani Touré, étaient indirectement impliqués dans le business du trafic de drogue. Ce dernier aurait retardé l'enquête sur le Boeing 727 qui s'était écrasé dans le désert du Mali lors de son vol retour (Cold-Ravnkilde, 2013). Même si ceci apparaît comme un événement ponctuel, la participation générale des responsables gouvernementaux dans le processus de contrebande semble indiscutable et a pour résultat final l'affaiblissement de l'Etat et de l'état de gouvernance général. Au niveau local, la majorité des élites politiques et du monde des affaires a été intégrée dans l'économie politique de la contrebande, une évolution qui a contribué à la délégitimation de l'Etat et de sa capacité à assurer une administration impartiale (Titi, 2014). Enfin, les liens opportunistes avec des acteurs extrémistes violents, qui bénéficient directement ou indirectement du trafic, sapent les opérations de stabilisation dans le Sahel (Mathieu, 2014).

Extrémisme violent

Alors que certains pays de la région sont effectivement victimes d'un radicalisme national, le terrorisme au Sahel est largement le résultat de la confluence des griefs locaux et du réveil des mouvements islamistes en Algérie et dans

le monde. L'évolution des trois principales organisations terroristes du Sahel, notamment Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI), le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) ainsi qu'Ansar Dine, en est une indication. AQMI est le résultat direct de la guerre civile algérienne. AQMI était, auparavant, connu sous le nom de Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) formé en 1998 en Algérie qui a, par la suite, étendu son champ d'opération de l'autre côté de la frontière avec le Mali et le Niger (Morten, 2015). Le GSPC a, par exemple, établi une base arrière au Mali en 1998, et s'est battu contre les Forces armées nigériennes et la Force spéciale américaine en 2003. Bien qu'il ait renoncé à appuyer Al-Qaïda en 2001 et qu'il l'ait réaffirmé en 2003, ils ont, finalement, fusionné en 2007 formant Al-Qaïda au Maghreb Islamique (ibid.). Le GSPC a fait sentir sa présence dans le monde entier quand il enleva, en 2003, 23 allemands qui furent libérés seulement après le versement d'une rançon. Selon Castelli, le groupe tire plus de 90% de ses revenus des rançons payées par les gouvernements des personnes enlevées. Entre 2008 et 2013, le groupe a généré environ 65 millions d'euros grâce aux rançons, et a utilisé le nord du Mali comme un sanctuaire où il emmenait les otages pendant que la négociation sur la rançon se faisait (Laurent, 2014). Le groupe investit, probablement, les revenus tirés des rançons et des enlèvements dans le trafic de drogue. Selon Raineri et Strazzari (2015), l'intensification du défi, auquel AQMI a été confronté face aux forces de sécurité algériennes, a forcé le mouvement à remettre l'argent obtenu des rançons à des trafiquants qui, en fonction de la situation, donne à AQMI jusqu'à la moitié de ses bénéfices souvent utilisés pour acheter des armes, des munitions et des véhicules 4x4. La chute de Kadhafi et la prolifération des armes ont facilité l'accès aux armes pour AQMI.

Le niveau et le moment des attaques terroristes menées par AQMI dans le Sahel varient d'un pays à un autre. En Mauritanie, par exemple, il a mené, entre 2005 et 2011, un certain nombre d'attaques meurtrières et a été capable de recruter un certain nombre de Mauritaniens dans ses rangs (Ibrahim, 2014). Depuis lors, cependant, les mesures militaires et politiques prises par la Mauritanie ont limité l'espace pour AQMI sur son sol. Ces mesures incluent le renforcement de l'armée, l'amélioration de ses capacités à lutter contre les terroristes et la surveillance des prédications religieuses pour s'assurer que des idéologies radicales ne sont pas diffusées (Ibid.). En conséquence, un certain nombre de jihadistes suspectés ont été arrêtés, d'autres ont été forcés de fuir le pays et le contrôle des frontières a été renforcé. Les mesures politiques ont inclus l'autorisation donnée à un parti politique musulman modéré de lutter pour le pouvoir tout en autorisant un débat télévisé entre les jihadistes détenus et les musulmans modérés sur l'utilisation de la violence pour des raisons religieuses. Cependant, la Mauritanie n'est pas complètement exempte d'attaques de groupes extrémistes violents du fait de la présence d'un grand nombre de jihadistes mauritaniens au niveau d'AQMI et des crises en Libye et au Mali (Boukhars, 2016).

Le GSPC-AQMI a commencé à se fixer au nord du Mali dès 1998, en mettant en place des bases d'opération, des réseaux et des connexions avec les locaux, en distribuant de l'argent, en offrant des services médicaux ainsi que des cartes SIM et des crédits de communication aux populations (Morten, 2015). Ses membres se sont aussi mariés avec des gens à faible statut, s'identifiant ainsi au grand nombre de personnes pauvres. Le groupe a progressivement tissé des relations avec les marabouts (prêcheurs religieux) et les a convertis à son idéologie islamiste radicale (ibid.). Ainsi,

AQMI a exploité l'absence et l'incapacité relatives de l'Etat malien, au nord du Mali, en fournissant des services et fonctions analogues à ceux de l'Etat. Mais, AQMI s'est aussi livré à de violents actes, dont des enlèvements et des prises d'otages d'Européens, et a même assassiné un officier supérieur des services de renseignements maliens en représailles aux raids des forces armées maliennes (Gebrie, 2016). Les manières dont AQMI s'est engagé au Mali semblent différentes de celles utilisées en Mauritanie, et les attaques terroristes n'ont pas été les premiers moyens utilisés, du moins jusqu'en 2009, date à laquelle l'armée malienne a commencé à établir ses bases au nord du Mali et a mené quelques attaques contre AQMI (Lacher, 2013).

Comme indiqué précédemment, l'attaque d'AQMI, au Niger, a eu lieu en 2003 lorsque le GSPC s'est engagé dans une bataille contre les forces armées nigériennes et les forces spéciales américaines. Selon certaines informations, jusqu'en 2010, le groupe a confié la tâche d'enlèvement des Européens aux organisations criminelles locales, réaffirmant ainsi le lien entre les acteurs criminels opportunistes et les organisations fondées sur une idéologie et organisées au niveau mondial (International Crisis Group, 2013). Cependant, depuis 2010, AQMI a commencé une action directe contre l'armée nigérienne et, en mars, il a attaqué une caserne militaire près de la frontière malienne tuant cinq soldats et, en septembre, un petit groupe de membres d'AQMI détenant des explosifs a été interpellé (ibid.). Le Niger a aussi été touché par les répercussions de la rébellion de Boko Haram provenant du Nigéria et du bassin du lac Tchad. Bien qu'au début le pays fût un refuge pour les populations déplacées, le Niger a été progressivement entraîné dans le conflit, au fur et à mesure de l'expansion des attaques de Boko Haram, entre 2013 et 2016. Tout ceci

a affecté négativement l'industrie touristique nigérienne, l'économie locale et maintenu la pauvreté et l'insécurité (ibid.). Alors que le secteur touristique se portait bien au début des années 2000, il y a eu, depuis lors, une baisse du nombre de touristes occidentaux par craintes d'enlèvements et de prises d'otages alors que ceux qui visitent le pays se limitent à la capitale.

Le relativement stable Burkina Faso a récemment vécu des périodes d'attaques terroristes facilitées par les liens entre les réseaux islamistes locaux, les forces de sécurité du précédent régime et les réseaux terroristes mondiaux. Un certain nombre d'attaques, notamment dans la capitale Ouagadougou, ont été perpétrées au cours de ces dernières années. Il s'agit notamment de l'attaque d'un hôtel de Ouagadougou, en janvier 2016, qui a tué 30 personnes, l'attaque de deux postes de police, en mars 2017, qui a tué trois personnes et l'attaque de septembre 2016 qui a tué 12 soldats. Une série de raids, menés par le Groupe de Lutte contre le Terrorisme du Burkina Faso (GFAT) en fin 2017, a permis l'arrestation de plus de 200 personnes soupçonnées d'extrémisme violent et la destruction de camps d'entraînement et d'autres infrastructures d'appui (Daily Highlight d'ECOWARN de la CEDEAO, 16 janvier 2018). Alors qu'AQMI était responsable de l'attaque de l'hôtel à Ouagadougou, un nouveau groupe terroriste local appelé Ansa rul Islam (défenseur de l'Islam) a été créé par un imam radical du nom d'Ibrahim Malam Dicko, un ancien membre du MUJAO, avant son arrestation au Mali. Après sa libération, il est retourné dans son pays et a créé un nouveau mouvement (ibid.). Les liens présumés entre le nouveau mouvement et les ex-soldats du groupe d'élite présidentiel soulignent les liens réels et potentiels entre les groupes extrémistes violents et les fonctionnaires de l'Etat (ibid.).

Une autre organisation terroriste opérant dans le Sahel est le MUJAO qui s'est séparé d'AQMI en 2011 (Bruce, 2015). Le groupe a contrôlé des parties de Gao, dans le nord du Mali, et a imposé sa version dure de la règle de la Sharia, en 2012, avant d'être chassé par les forces françaises. Depuis cette période, le groupe a été plus actif à travers la région. Au Mali, le groupe a mené un certain nombre d'attaques contre les forces armées maliennes, les infrastructures socio-économiques et la MINUSMA. Au Niger, le MUJAO a été rejoint par une autre faction dissidente d'AQMI, du nom d'Al Moulathamine, pour former Al Mourabitoune.

Le groupe a mené des attaques coordonnées contre la base de l'armée nigérienne à Agadez et dans une mine d'uranium d'Arlit. En mars 2014, il a revendiqué la responsabilité de la première attaque terroriste à Bamako et plusieurs autres dans le pays qui ont tué trente (30) soldats maliens ainsi que cinq (05) agents des Nations-Unies (ibid.). L'attaque terroriste la plus sévère du groupe a eu lieu à Gao en 2017 et a causé la mort de quatre-vingts (80) personnes. La MINUSMA a déjà perdu plus de soixante-dix (70) soldats de maintien de la paix, ce qui en fait la deuxième opération de maintien de la paix la plus meurtrière après l'AMISOM (la mission de l'Union africaine en Somalie). Le problème est, en partie, dû à l'absence de contrôle de l'intégralité du nord du Mali où les attaques terroristes sont planifiées. D'autres anciennes brigades du MUJAO sont aussi censées opérer dans le pays. En plus de son attaque terroriste, le groupe a aussi été actif dans le business du kidnapping dans le cadre duquel il a kidnappé, à des moments différents, trois (03) diplomates algériens et quatre (04) maliens qui travaillaient pour le Comité International de la Croix-Rouge et un journaliste français (Koepf, 2014).

Il semble aussi que les différents groupes terroristes dans le Sahel sont engagés dans la Libye du sud post-Kadhafi qui est devenue un sanctuaire. Bien que ceci n'ait pas été définitivement prouvé, et que le niveau d'interaction apparaisse comme modéré, ces groupes sont en train de tisser des liens avec Boko Haram, au Nigéria, les réseaux terroristes de la Libye et, vraisemblablement, Al-Shabaab, en Somalie, par le biais de la formation et l'échange d'argent et d'armes (ibid.). C'est pour cette raison que nous assistons plutôt, ces dernières années, à une résurgence des attaques terroristes. Enfin, un des groupes terroristes locaux, Ansar Dine, a été constitué par d'anciens nationalistes Touaregs, et plusieurs de ses membres ont une double casquette de membres du Haut conseil pour l'unité de l'Azawad et renoncèrent au terrorisme (ibid.).

IV. L'ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION SÉCURITAIRE ET DES RÉPONSES AUX MENACES SÉCURITAIRES AU SAHEL

Un certain nombre d'initiatives bilatérales, multilatérales, régionales et continentales ont été entreprises dans l'objectif de stabiliser le Sahel bien que les impacts de ces initiatives demeurent, jusqu'ici, limités. Le sujet central de cette étude est la MNJTF et le G-5, cependant, nous y traitons d'autres initiatives antérieures comme le processus d'Alger sur le Mali, le CEMOC, la CEN-SAD et le processus de Nouakchott pour contextualiser les expériences et les leçons dans le domaine de la coopération sur la sécurité et la réponse dans le Sahel.

Le CEMOC, l'UFL et la CEN-SAD : victimes de la rivalité entre l'Algérie et le Maroc ?

Le Comité d'état-major opérationnel conjoint (CEMOC) basé à Tamanrasset, dans le sud de l'Algérie, était une initiative algérienne qui a cherché à créer une patrouille militaire et des opérations militaires transfrontalières conjointes entre les forces de sécurité maliennes, nigériennes et algériennes. Après sept mois, le CEMOC a été complété par un service de renseignement appelé Centre de fusion et de liaison (UFL) chargé de faciliter le partage de renseignements entre les huit (08) pays du Sahel et du Sahara : le Mali, le Niger, la Mauritanie, l'Algérie, le Nigéria, la Libye, le Tchad et le Burkina Faso. Cependant, ces deux organes n'ont pas fonctionné du fait, principalement, de la méfiance et des doutes sur la volonté de l'ancien président malien à s'engager contre les groupes extrémistes violents. Il a été allégué que le Mali, sous le Président

Touré, s'est montré peu disposé à prendre des mesures sévères à l'égard d'AQMI, craignant de mécontenter ses alliés Touaregs (Laurent, 2014). De plus, la Mauritanie a soupçonné des hauts fonctionnaires du Mali de complicité dans les fuites de renseignements en faveur d'AQMI après que ses forces eurent subi une série d'attaques armées le long des frontières entre la Mauritanie et le Mali.

Une autre initiative, conduite, en particulier, par la Libye et le Maroc, a été l'effort consenti pour réactiver la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) qui incluait la plupart des Etats du Sahel, à l'exception de l'Algérie. En conséquence, un nouvel accord a été signé en 2013 qui incluait aussi un Conseil de paix et de sécurité. Cependant, il y a eu, par la suite, peu de mouvements ou d'activités. Certaines de ces initiatives antérieures semblent victimes de la rivalité entre l'Algérie et le Maroc : les deux pays ne semblent pas être en faveur d'une forte entente régionale qui les exclut. Ils ont donc, sans surprise, initié une série d'accords bilatéraux avec des pays impliqués dans la CEN-SAD et d'autres mécanismes régionaux de coopération sur la sécurité. Alors que l'Unité de fusion et de liaison (UFL) en Algérie et le Comité conjoint de coordination des opérations militaires ont délibérément exclu le Maroc, ce dernier a fait pression pour le renforcement de la Communauté des Etats sahélo-sahariens qui avait exclu l'Algérie de ses membres (Lacher, 2013). La question du Sahara Occidental, qui réclamait son indépendance du Maroc, était au cœur du problème entre les deux pays.

Le processus de Nouakchott

Le processus de Nouakchott, mené par l'UA, a pu corriger les défauts des initiatives précédentes en incluant un certain nombre d'Etats

sahéliens ayant les mêmes enjeux sécuritaires. Conçu dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, le processus a inclus onze (11) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord, en l'occurrence l'Algérie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Libye, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad. En plus de ces Etats-membres, le processus a aussi inclus le Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme (CAERT), la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA), la CEDEAO, la Mission de l'UA pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), la Capacité régionale de l'Afrique du Nord (CRAN) et l'Unité de fusion et de liaison (UFL) ainsi que les Nations Unies (la MINUSMA, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel- UNOWAS - et le Bureau de l'Envoyé Spécial des Nations Unies pour le Sahel - OSES).

Le processus a débuté lors d'une réunion, qui s'est tenue le 17 mars 2013 à Nouakchott, en Mauritanie, dont l'objectif était de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la sécurité, le partage des informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et l'opérationnalisation de l'APSA dans les Etats sahélo-sahariens (449e réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine). A cet effet, lors de sa première réunion qui s'est tenue du 02 au 04 septembre 2015, il avait été prévu de mener un certain nombre d'activités allant du partage d'informations à l'encouragement des pays à mettre en place des unités mixtes de patrouille en passant par le renforcement des capacités et la mise en place d'un système de communication sécurisé. De manière spécifique, les pays membres ont convenu d'organiser une réunion annuelle des ministres et

chefs de la défense et une réunion bimensuelle des chefs des services de renseignements et de sécurité afin de partager des informations et de coordonner les actions contre les terroristes et les criminels. L'UA contribue au processus de Nouakchott notamment en promouvant la mise en œuvre des recommandations dudit processus ; en instaurant la confiance parmi les Etats membres pour faciliter le partage d'informations ; en effectuant des évaluations techniques et en renforçant des dispositifs comme le CEMOC et l'UFL dans lesquels on a inclus des membres qui n'en faisaient originellement pas partie (Damers, 2014). De plus, le concept d'opération stratégique développé pour les unités mixtes de patrouille, en septembre 2013, dit que l'UA aura aussi pour rôle de conférer une légitimité à tout accord bilatéral ou multilatéral fait par les Etats membres du processus de Nouakchott (ibid.). L'orientation générale précédente sur la lutte contre le terrorisme et le crime organisé à travers une meilleure coordination de la stratégie des Etats membres, le partage d'informations et le renforcement des capacités des services de renseignements des pays participants a reposé sur ce concept.

Nonobstant ceci, le processus semble avoir été bloqué : les rapports de l'UA sur ce qu'elle a fait et réussi ne sont disponibles que pour les périodes de 2014 et 2015. Durant les périodes ci-dessus mentionnées, il y a eu plus de sept réunions des chefs de services de renseignements et de sécurité, ce qui est révélateur du niveau initial d'enthousiasme pour le processus. De plus, lors de la réunion ministérielle à Niamey (Niger), les Etats membres avait convenu de créer un secrétariat simplifié dirigé par la MISAHEL. Par conséquent, l'absence de ces rapports d'avancement pourrait indiquer la perte de l'élan. Le processus semble, cependant, se poursuivre comme l'illustre, par exemple, l'insistance de l'UA pour que les pays

qui font partie du processus de Nouakchott appuient et reconnaissent la Force du G-5 Sahel (733e réunion du CPS).

Initiatives américaines contre le terrorisme

Suite à l'incident du 11 septembre 2001, les Etats-Unis ont mis en place l'initiative pan-Sahel visant à renforcer les capacités des forces de sécurité du Mali, du Niger, du Tchad et de la Mauritanie (Pham, 30 octobre 2017). Cette initiative s'est transformée en Initiative trans-saharienne contre le terrorisme qui a augmenté le nombre de pays participants (ibid.). Actuellement, les Etats-Unis ont environ 800 militaires engagés dans l'appui à la sécurité des pays du Sahel dans leur guerre contre la terreur.

Le processus d'Alger

La crise au Mali, qui a été la scène d'une réponse française contre le terrorisme, d'une mission de stabilisation multidimensionnelle intégrée des Nations Unies (MINUSMA) et d'un processus de médiation dirigé par le « Collège des médiateurs », est au centre de la crise dans le Sahel bien qu'elle n'en soit pas l'unique facteur. Les crises multidimensionnelles au Mali après la rébellion des Touaregs et des extrémistes religieux ainsi que le coup d'Etat militaire, à Bamako, ont rendu nécessaires ces interventions. Après que les terroristes furent chassés de la plupart des villes du Nord, la principale préoccupation de la communauté internationale fut de négocier la paix avec les forces laïques et de faire la transition d'un régime militaire à un gouvernement civil. L'objectif était de permettre aux Maliens de résoudre la crise interne du pays en développant des solutions

durables à cette crise multidimensionnelle. Le processus a démarré quand une feuille de route pour la paix a été signée à Ouagadougou, en 2013, entre le gouvernement et deux mouvements armés du nord-Mali (le MNLA et le Haut-conseil pour l'unité de l'Azawad) sous la médiation de l'ancien président du Burkina Faso (Blaise Compaoré). L'accord stipulait un cessez-le-feu pour préparer une élection démocratique et un processus de paix inclusif. Entre-temps, les terroristes étaient neutralisés par le biais de l'opération française Serval.

En juin 2014, une autre série de négociations a débuté pour résoudre le conflit entre le gouvernement malien et les mouvements armés du nord qui n'étaient pas affiliés aux groupes terroristes. Les pourparlers ont été initiés et facilités par l'Algérie et des co-médiateurs provenant des UN, de l'UA, de la CEDEAO, de l'UE, de l'Organisation de la coopération islamique, du Burkina Faso, du Tchad, du Niger, de la Mauritanie et du Nigéria (Arthur et Marie-Joëlle, 2017). Ces pourparlers ont porté sur la négociation entre le gouvernement malien et la coordination du mouvement Azawad, une coalition du mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), du Haut-conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), la coordination-MAA et la plateforme comprenant les mouvements arabes de l'Azawad (plateforme-MAA), la coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMFPR) et la Coalition des peuples de l'Azawad. Après des périodes de progression et de régression, les parties ont finalement signé ce qui est dorénavant connu sous le nom d'*Accord de Bamako* en 2015. Cet accord prévoit un certain nombre de mesures qui incluent la mise en place d'une administration provisoire dans le Nord, l'opérationnalisation de la patrouille conjointe, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des combattants, la réforme du secteur

de la sécurité, des initiatives de développement spécifiquement destinées au Nord, et la mise en place d'un Comité vérité et réconciliation (ibid.).

Cependant, la mise en œuvre de l'accord a été extrêmement lente et celle de certaines mesures s'est avérée être une source de mécontentement qui a poussé certains à douter de l'importance dudit accord (ibid.). Les progrès notables accomplis jusqu'ici sont les suivants : la mise en place d'autorités de transition, l'installation de gouverneurs dans certaines parties du Nord, la nomination de la Fondation Carter comme observateur indépendant et la conclusion de la Conférence *d'entente* nationale. Les mesures de l'accord portant sur le développement professionnel et la sécurité relatives à l'accélération des Centres conjoints d'opération, aux processus de DDR (désarmement, démobilisation et réinsertion) et de RSS (réforme du secteur de la sécurité) n'ont pas encore été mises en œuvre du fait de la situation sécuritaire en détérioration. La lenteur des progrès accomplis dans le processus de mise en œuvre, d'une part, et la détérioration de la situation sécuritaire avec l'augmentation des attaques terroristes du nord vers le centre, d'autre part, remettent en question une perspective de paix au Mali et au Sahel. Bien que certains attribuent cette situation à l'absence de volonté politique et à l'intransigeance de la part des parties en conflit, d'autant plus qu'elles continuent à tirer profit du statu quo, d'autres facteurs, comme les autres priorités des parties, la fragmentation des mouvements armés, la poursuite de leurs activités par les groupes terroristes et les réseaux criminels ainsi que l'absence de dividendes de la paix, demeurent en jeu (Ibid.).

V. LA FORCE MULTINATIONALE CONJOINTE (MNJTF) CONTRE BOKO HARAM

Origine

La MNJTF a été réactivée par les Etats membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Bénin pour combattre Boko Haram (et d'autres groupes terroristes) du fait de la dimension régionale de l'insurrection. A l'origine, la MNJTF avait été mise en place en 1994 comme un instrument pour le contrôle transfrontalier des activités criminelles dans la zone du Bassin du lac Tchad (Daniel, 2017). En 1998, le mandat de la MNJTF a été élargi pour inclure les questions générales de sécurité transfrontalière entre le Nigéria, le Tchad et le Niger. Les résultats limités atteints par la force sur quelques patrouilles conjointes, d'une part, et la régionalisation croissante de la menace posée par Boko Haram, d'autre part, ont nécessité un effort renouvelé, au niveau régional, pour la réactivation de la MNJTF. En conséquence, les Etats membres de la Commission du Bassin du lac Tchad (le Bénin a été ajouté plus tard) ont accepté de restructurer la force pour combattre l'insurrection de Boko Haram et garantir la paix et la sécurité dans ledit bassin (Babatunde, 2017). Le Conseil de paix et de sécurité a formellement autorisé la Force le 29 janvier 2015. Bien qu'elle fût censée être composée d'éléments de l'armée, de la police et de civils, la plupart des opérations de la MNJTF se sont concentrées sur l'aspect militaire (Brubacher, Damman et Day, 2017). Depuis son déploiement, la Force s'est employée à dégrader Boko Haram, à récupérer les territoires jusque-là contrôlés par Boko Haram et à libérer les civils pris en otages. Bien qu'une bonne partie des progrès dans la dégradation des capacités opérationnelles de Boko Haram,

en particulier dans sa capacité de prendre possession et de contrôler des territoires, se soit poursuivie jusqu'à présent (début de 2018), depuis ses débuts en 2016, Boko Haram a transformé et adapté ses stratégies et a mené des attaques surprises contre des cibles civiles vulnérables comme les églises, les marchés et d'autres centres de population.

Mandat

Le mandat de la MNJTF inclut la création d'un environnement sain et sûr dans les zones touchées par Boko Haram et d'autres groupes terroristes pour jeter les bases de la réduction de la violence contre les civils ; faciliter les programmes de stabilisation dans les Etats membres et faciliter l'opération humanitaire et la fourniture d'assistance aux populations affectées (Assanvo, Abatan et Sawadogo, 2016). Pour atteindre ces objectifs généraux, la mission peut mener des opérations militaires, effectuer des patrouilles, empêcher la livraison des armes et de la logistique au groupe, rechercher et libérer les personnes enlevées et mener des opérations psychologiques pour encourager la défection de Boko Haram (ibid.). La Force a pour mandat d'accomplir ceci dans le cadre de la loi humanitaire internationale et des droits de l'homme ainsi que du respect de la politique de contrôle préalable des droits de l'homme des Nations Unies.

Stratégies et activités

La MNJTF vise à atteindre son mandat de manière séquentielle, la première priorité étant de déloger Boko Haram de ses fiefs. A cet effet, une force composée de huit mille cinq cents (8 500) troupes, qui a ensuite été augmentée à dix mille (10 000), a été divisée et

répartie dans quatre secteurs. Le secteur 1 est commandé à partir du Cameroun ; le secteur 2 est basé au Tchad ; le Secteur 3 est basé au Nigéria et le secteur 4 est commandé à partir du sud-est du Niger. Le quartier opérationnel de la Force, comprenant son commandement, son contrôle et la coordination des activités des pays contributeurs de troupes, est basé au Tchad. La MNJTF est structurée de telle sorte que chaque force opère dans et à partir de son propre territoire (côté de la frontière) avec une possibilité de poursuites limitée à 25 kilomètres de l'autre côté de la frontière (Babatunde, 2017).

La supervision politique et le support administratif pour la mission sont répartis entre la Commission du Bassin du lac Tchad, le Bénin et l'Union Africaine. La Force rend compte aux Chefs d'Etat de la CBLT, responsabilité exercée par le biais du Secrétaire de la Commission (Assanvo, Abatan et Sawadogo, 2016). L'Union Africaine apporte de l'appui dans le domaine de l'administration financière à travers laquelle le fonds accordé à la MNJTF est décaissé, et de l'assistance technique dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, de la planification et de la logistique ainsi que des services de santé (ibid.). Dans la première phase, il était prévu d'axer la priorité de la MNJTF sur les opérations militaires visant à neutraliser les membres de Boko Haram, à détruire les infrastructures d'appui, y compris les camps de formation et les usines utilisées pour produire des engins explosifs improvisés, et à libérer les otages.

La seconde partie de son mandat concerne la mise en œuvre du programme de stabilisation qui inclut la restauration de l'autorité nationale et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux réfugiés pour retourner dans leurs régions natales (680^e réunion du CPS). Bien que la première phase ait dégradé

la capacité de Boko Haram à mener une guerre conventionnelle, la capacité du groupe à mener des attaques asymétriques n'a pas été dégradée. Par conséquent, que le groupe soit battu, comme l'affirme la Force, ou qu'il se soit adapté à son environnement est sujet à caution. De plus, il faudrait une période d'apprentissage pour passer de la contre-insurrection à la force anti-terroriste.

Les acteurs et leurs intérêts

Les Etats membres de la CBLT et le Bénin sont les principaux acteurs de la MNJTF en ce qu'ils sont responsables des besoins et coûts financiers et opérationnels pour leurs troupes. Leur engagement dans la Force est largement dû aux conséquences multidimensionnelles de la détérioration de la situation sécuritaire dans cette zone, et les conséquences humanitaires en termes de développement qui en découlent. La crise de Boko Haram a fait plus d'un million de déplacés et de réfugiés au Nigéria, au Cameroun, au Niger (Premium Times Online, 13 janvier 2017). Alors que le Nigéria a cherché à déloger le groupe des zones sous son contrôle en préférant une stratégie offensive, les autres Etats membres ont, d'abord, préféré simplement contenir l'expansion du groupe dans leur territoire (SMB Intelligence, 2017). La création de la Force semble être l'option préférée puisque l'arrangement donne aux pays contributeurs de troupes une meilleure maîtrise de la stratégie et du commandement de leurs forces respectives tout en utilisant l'appui externe pour améliorer les capacités opérationnelles et la légitimité du régime (Brubacher, Damman and Day, 2017). Les autorités du Tchad et du Cameroun ont vraisemblablement bénéficié de l'arrangement pour le renforcement de la légitimité du régime (ibid.). Plus stratégique-

ment, le Tchad craint aussi que Boko Haram ne coupe son accès à la mer à travers le Cameroun et le Nigeria.

Les acteurs externes qui ont des intérêts dans la MNJTF incluent les pays européens (la France, en particulier), l'UE, les organisations américaines et multilatérales comme l'UA, la CEDEAO et les NU. Les pays européens, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne sont les premiers concernés par le terrorisme et la migration bien que la France ait d'importants intérêts économiques relatifs à la protection de son investissement et l'approvisionnement en ressources naturelles comme l'uranium, le minerai de fer et l'or à travers le Sahel. La France a appuyé les forces militaires du Tchad, du Niger et du Cameroun dans le cadre de l'intérêt stratégique global pour le Sahel qui inclut l'accès privilégié aux ressources de la région, le fait d'empêcher la région de devenir, pour les terroristes, un havre de paix à partir duquel un complot terroriste en Europe pourrait être fomenté et la réduction de la migration vers l'Europe (Bruno, 2017). La Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'UE semblent aussi être, d'abord, motivées par le désir de lutter contre la migration par la Méditerranée alors que le terrorisme pourrait être un autre facteur de motivation. L'UA et les NU, d'autre part, sont intéressés par un arrangement dans le cadre de leur mandat qui est d'assurer la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde. Guidés par ces intérêts, différents acteurs externes ont fourni un appui financier et politique comme le fait de reconnaître la légitimité de l'arrangement.

Coordination avec la CEDEAO et l'UA

La MNJTF a été créée en-dehors du cadre normatif d'opérations de maintien de la paix menées à travers l'APSA et, plus spécifiquement, la Force africaine en attente (FAA). Alors que les opérations de paix sont une prolongation du renforcement du règlement politique, la Force est exclusivement une coopération militaire qui a pour but de vaincre un ennemi : Boko Haram. En outre, contrairement aux missions de maintien de la paix de l'UA, les troupes de la MNJTF opèrent d'abord dans leur propre pays avec un arrangement pour les opérations transfrontalières. Les pays contributeurs de troupes couvrent une grande partie de leurs dépenses opérationnelles. De manière plus fondamentale, bien qu'elle soit autorisée par l'UA, la Force a une plus grande autonomie dans le choix de la stratégie, dans le commandement et le contrôle contrairement aux opérations de maintien de la paix comme l'AMISOM, en Somalie. C'est pourquoi, la relation entre l'UA et la MNJTF, telle que formulée lors de la première réunion des ministres et chefs de la défense des Etats membres du processus de Nouakchott, est décrite dans un protocole d'entente spécial qui exige à l'UA de légitimer le processus tout en participant à la mobilisation des ressources, à l'administration financière et à la fourniture d'un appui logistique. Par exemple, l'assistance financière externe à la MNJTF a été largement fournie par le biais de l'UA.

Bien qu'on puisse percevoir l'arrangement comme une réponse plus flexible et plus adaptable à une menace en rapide évolution, quelques-uns des principes qui gouvernent les opérations de paix et de supervision politique pourraient être compromis. Comme la stratégie, le commandement et le contrôle de la force sont dominés par les pays contributeurs de troupes (TCC), il existe un risque que

ces derniers utilisent l'arrangement pour faire avancer leur agenda politique tout en s'assurant d'avoir de la légitimité de la part de la communauté internationale au nom de la sécurité (Brubacher, Dammen et Day, 2017). Le processus, par exemple, a amélioré le pouvoir et la légitimité du gouvernement du Tchad et du Cameroun dans le contexte de leur volatilité politique interne (ibid.). De manière plus fondamentale, la nature militaire de la MNJTF ne s'insère pas dans la stratégie globale de l'UA pour le Sahel qui ciblait des mesures de gouvernance, de sécurité et de développement dans le cadre d'une stratégie globale plus large (449^e réunion du CPS).

De même, bien que la CEDEAO ait développé une stratégie pour combattre le terrorisme qui implique de prévenir le terrorisme, de poursuivre les terroristes et de mener des activités de reconstruction post-conflit, la MNJTF a été créée en-dehors du cadre de la CEDEAO. Les différentes déclarations de la MNJTF ainsi que celles de l'UA ne mentionnent pas la CEDEAO comme acteur du processus. L'encouragement du Conseil de sécurité des NU à la CEDEAO et à la CEEAC pour concevoir une stratégie commune contre Boko Haram en est d'avantage une indication (Déclaration du Président du Conseil de sécurité, 13 mai 2016).

VI. LE G-5 SAHEL ET SA FORCE CONJOINTE

Origine

Le G-5 Sahel a été initié en 2015 pour coordonner les stratégies et activités de sécurité-développement de ses cinq Etats membres, notamment le Tchad, le Niger, le Mali, le Burkina Faso et la Mauritanie. Dans sa conception initiale, la composante « développement » devait inclure l'avancement de l'intégration économique et l'introduction d'une compagnie aérienne commune appelée Air Sahel, mais l'essentiel des déclarations et des activités se sont concentrées sur la composante militaro-sécuritaire. Cela montre que la question du développement n'est qu'un objectif (Groupe de crise international, 2017). Les deux réalisations dans le domaine de la sécurité sont, notamment, la création d'un collège militaire en Mauritanie et l'annonce formelle de la création de sa force conjointe, la Force conjointe du G-5 sahel, au début de l'année 2017. La force a été opérationnelle depuis octobre 2017 dans la région de Liptako Gourma, une région limitrophe du Burkina Faso, du Niger et du Mali (Ibid.). Dès le dernier trimestre de 2017, tous les Etats membres, à l'exception de la Mauritanie, avaient mobilisé les forces à déployer et le quartier général de commandement et de contrôle avait été rénové et équipé avec la nomination de personnel par quelques Etats membres (UN, 2017, S/2017/869). Cependant, il est trop tôt pour évaluer les résultats et les perspectives pour la Force du G-5 en ce qui concerne la stabilisation du Sahel.

Mandat

La Force du G-5 a pour mandats, entre autres, de combattre le terrorisme et les réseaux criminels transnationaux, de contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat et au retour des personnes réfugiées et déplacées à l'intérieur de leur pays, de faciliter l'opération humanitaire et de contribuer aux activités de développement dans le Sahel (rapport du CPS, 7 juillet 2017).

Stratégies et activités

La Force, puissante de 5000 soldats, doit être opérationnelle en deux phases ; dans la première phase, elle doit patrouiller, en même temps, trois secteurs des frontières des Etats membres suivants : le Mali, le Burkina Faso et Niger, qui doivent être patrouillés par trois bataillons composés chacun de 650 troupes, la frontière entre le Niger et le Tchad qui doit être patrouillée par deux bataillons, et la frontière entre le Mali et la Mauritanie qui doit être également patrouillée par deux bataillons. Dans la deuxième phase, ses capacités seront renforcées pour qu'elle puisse opérer sur le territoire de n'importe lequel des Etats membres. Depuis octobre 2017, la Force du G-5 a patrouillé la région de Liptako-Gourma qui est son principal secteur d'opération. Une partie de la stratégie opérationnelle de la force de sécurité du G-5 consiste à travailler avec les troupes Barkhane de la France composées de quatre mille (4000) soldats (déployées au Mali en 2013 à la suite du coup d'Etat militaire perpétré par des groupes armés terroristes et qui s'est déroulé vers le Sud.) et l'importante mission des NU pour l'opération de maintien de la paix au Mali, la MINUSMA, composée de douze mille (12 000) soldats (AFP, 15 janvier 2018). La Force du G-5 est commandée et contrôlée par un commandant général à partir de son poste

de commandant général situé au Mali pendant que tous les secteurs auront leur propre poste de commandement tactique. Les activités de la Force ont, jusqu'à, présent largement porté sur la mobilisation des troupes, la rénovation du siège et la nomination des membres du personnel. Dès le mois d'octobre 2017, tous les pays membres, à l'exception de la Mauritanie, ont mobilisé leurs forces tandis que le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont aussi déployé du personnel

Les acteurs et leurs intérêts

Les cinq Etats membres du G-5 Sahel semblent motivés à établir l'accord du G-5 comme une réponse aux défis sécuritaires individuels et collectifs de la région, notamment le terrorisme et le crime organisé. Le concept d'opération établissant le G-5 Sahel justifie la formation de la Force par la détérioration de la sécurité et de la situation socio-économique, par les impacts négatifs du terrorisme sur la sécurité humaine, et le fait qu'il mine la capacité des Etats à livrer les services sociaux. Bien que ce soit la nature transnationale de ces menaces qui semble motiver cet accord, il existe d'autres considérations externes, notamment le rôle de la France dans l'encouragement de la formation du G-5. On suppose, dans une certaine mesure, que cette force a un lien avec la stratégie de sécurité régionale et internationale de la France et ses intérêts nationaux dans le Sahel et en Afrique, de manière générale ; par exemple, la France justifie le G-5 Sahel par le besoin des pays africains de prendre en charge et de réduire la pression sur et leur dépendance dans l'armée française pour la sécurité dans le Sahel, cependant, l'exclusion de l'Algérie et de la Libye (qui sont aussi touchées par le terrorisme au Sahel) soulève plus de questions que de réponses du fait de leur proximité géogra-

phique, leurs capacités militaro-sécuritaires et leur poids politico-diplomatique dans le Sahel.

Les acteurs externes ayant un intérêt dans le G-5 Sahel incluent les pays européens (dirigés par la France), l'UA et les NU. La France a été un important partenaire diplomatique et financier de la Force du G-5 Sahel, ce qui a amené quelques observateurs à se demander si la Force déroule un programme occidental (européen/français) au lieu d'un véritable programme africain. Pour d'autres observateurs, il s'agit d'une autre manière, pour les leaders régionaux, de chercher à renforcer leur position aux niveaux local et international (légitimité) par le biais de la manipulation de l'appui extérieur. Dans tous les cas, la domination de la France et son appui à l'opération de la Force est un fait qui est indiscutable. En plus, de l'appui financier et en termes d'équipements et de renseignements, la France a fait pression pour une résolution globale au Conseil de sécurité, spécifiquement pour qu'il mandate la Force à utiliser « tous les moyens possibles » qui seront financés par les contributions obligatoires des Nations unies. Bien qu'ils soutinssent la Force, les Etats-Unis et les NU étaient réticents à l'idée qu'elle fût financée par les contributions obligatoires des NU et, par conséquent, les NU l'approuvèrent sans autoriser son financement par l'organisation. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2359 (2017), a demandé à la MINUSMA d'apporter un appui à la Force dans la limite de son mandat. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et un certain nombre de pays membres de l'UE se sont engagés à appuyer la Force du G-5 ; à la fin de l'année 2017, environ deux-cent quatre-vingt-quatorze (294) millions d'euros (360 millions USD) avaient été promis par l'Arabie Saoudite (100 millions d'euros) et le reste par l'UE et ses Etats membres (AFP, 15 janvier 2018).

La relation entre la CEDEAO et l'UA

Le G-5 Sahel est encore plus détaché des structures de l'UA et de l'APSA que la MNJTF qui est, elle aussi, gérée et mise en œuvre en dehors de la structure de l'APSA. Par exemple, alors que l'UE décaissait ses fonds d'appui à la MNJTF à travers l'UA, il a mobilisé ses contributions à la Force du G5 en-dehors de l'UA (ibid.). Même si la Force a obtenu l'approbation de l'UA et du Conseil de sécurité, la CEDEAO et l'Algérie continuent à avoir des réserves, bien que non déclarées, sur le G-5. Ceci est sans lien avec le rôle de la France, en particulier dans un contexte de relations froides entre cette dernière et l'Algérie. Il y a eu une allégation selon laquelle la CEDEAO appuie officieusement un processus de Nouakchott plus inclusif et plus légitime financé par l'UA alors que l'Algérie a apporté son appui à la Force du G-5 Sahel à une condition : celle d'être intégrée dans le processus de Nouakchott (Groupe de crise international, 2017). Même l'approbation de l'UA a mis en exergue la nécessité de prendre en compte un certain nombre de questions comme la participation des composantes civiles et policières dans la force, la spécification d'une relation d'appui mutuel entre la Force du G-5 Sahel et d'autres, surtout l'opération Barkhane de la France et la MINUSMA des NU qui opèrent dans la région, et la mention des protocoles de l'UA établissant le CPS et l'APSA (679^e réunion du CPS). De nombreuses déclarations de l'UA sur le Sahel et les perspectives de solutions appropriées aux défis de la région du Sahel révèlent que l'UA est, effectivement, en faveur d'une stratégie globale (pas seulement une approche militaire comme celle contenue dans le G-5 Sahel) qui résoudra les multiples défis de la région (314^e réunion du CPS).

VII. CONCLUSION : LA MNJTF ET LE G-5 ET LA PERSPECTIVE D'UNE SÉCURITÉ COLLECTIVE DANS LE SAHEL

Les expériences de maintien de la paix en Afrique, et ailleurs, nous donnent un certain nombre de leçons sur la manière dont les forces de la MNJTF et du G-5 pourraient remplir leur mandat et, donc, de l'étendue de leurs échecs et de leur succès. La recherche de solutions à l'extrémisme violent ne traite pas les raisons les plus profondes de l'insécurité à travers la région. De plus, les approches militaires épuisent, souvent, les ressources qui auraient dû avoir été dépensées dans d'autres priorités, en particulier, dans des besoins en développement et des besoins humanitaires. Les rapports existants, notamment le HIPPO, ont souligné que le maintien de la paix est, d'abord et avant tout, un processus politique et que l'action militaire doit être menée dans un cadre politique avec un plan d'actions et une stratégie claire pour une paix durable (Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies). Il s'y ajoute aussi le fait que la stabilisation contemporaine nécessite une mission multidimensionnelle qui mènera simultanément des activités dans les domaines de l'humanitaire, de la politique, de la sécurité et du développement. Du fait, en partie, de son éloignement des cadres normatifs de l'APSA, la MNJTF n'a pas adhéré à cet idéal. Boko Haram est une cible claire qui doit être éliminée et non engagée politiquement. Cependant, dans la mesure où les forces de ce genre ont de très nombreux adeptes, incluant ceux qui se sont permis de se faire sauter pour sa cause, l'engagement politique, au moins de sa base d'appui, pourrait être important.

Même avec de telles limites, la MNJTF a enre-

gistré des succès significatifs : Boko Haram a été entraîné hors de ses fiefs et territoires qui ont été récupérés ; la capacité de Boko Haram à lancer des attaques audacieuses de grande dimension a été neutralisée ; il y a moins de déplacements internes et transfrontaliers et beaucoup de personnes et de communautés déplacées sont rentrées depuis le mois de septembre 2016 ; l'agriculture, le commerce et d'autres services sociaux sont progressivement en train de retourner à la normale, et le fléau des enlèvements et de la prise d'otages par Boko Haram a été réduit. En résumé, la fréquence et l'ampleur des attaques de Boko Haram ont été réduites à des cibles vulnérables isolées, en particulier les communautés éloignées. Ceci pourrait être perçu comme la preuve de la pertinence et de l'efficacité des opérations de la MNJTF, notamment le partage d'informations et les patrouilles coordonnées.

Toutefois, une partie, sinon l'essentiel du succès, est due au réalignment politique de la région, en particulier l'arrivée au pouvoir, au Nigeria, d'un nouveau régime (Président Buhari) en mai 2015. Ceci souligne la place centrale d'un « Etat nodal » dans l'organisation, la planification, le financement et l'efficacité des arrangements régionaux de coopération sécuritaire en Afrique. La majorité des améliorations et des succès enregistrés par la MNJTF a jusqu'ici eu lieu depuis mai 2015. Avant cette date, le leadership politique, au Nigeria, était perçu comme faible, manquant de la volonté politique requise et moins engagé dans la lutte contre Boko Haram. L'avènement du régime Buhari a entraîné des changements au niveau de la haute direction des forces armées et a facilité la conduite d'une action régionale concertée contre Boko Haram. Il y a eu ainsi une meilleure planification et une meilleure coordination, l'approbation des opérations militaires transfrontalières avec, notamment, l'accord pour que les

armées des pays voisins opèrent au Nigeria, la fourniture des ressources et des équipements nécessaires à l'armée et l'expansion de la Force d'intervention civile conjointe (un système de milices communautaires et de groupes d'auto-défense) qui contribue à la collecte de renseignements et à la défense des communautés locales (Fielding, 2016).

Le régime de Buhari a aussi mis sur pied un comité qui a étudié les contrats attribués par le Bureau du conseiller national en sécurité. Ce comité a inculpé plus de 300 entreprises et individus de fraude et de corruption, pour les approvisionnements militaires relatifs aux opérations contre Boko Haram, et a débuté le recouvrement de plusieurs milliards de Naira (ibid.). Par conséquent, la condition du succès de la MNJTF semble être liée aux changements dans les mesures prises par le Gouvernement du Nigeria. Ceci souligne aussi l'importance d'un leadership capable et disposé à prendre des initiatives.

Cela étant, Boko Haram a mené une guerre asymétrique comprenant des embuscades avec les barrages des routes, des attentats suicides et des attaques terroristes sur des cibles vulnérables – qui, en partie, compromettent les gains réalisés par la MNJTF. De plus, les attaques de Boko Haram contre les cibles vulnérables se sont étendues au Cameroun et au Niger depuis 2016. Par exemple, Boko Haram aurait lancé deux cent quarante-six (246) attaques entre avril et juin 2017, tuant deux cent vingt-cinq (225) civils (NU, 2017). Le degré de réussite de la prochaine étape de la lutte contre l'extrémisme violent par le biais de la MNJTF est sujet à discussion d'autant plus que l'émergence de Boko Haram a, d'abord, été une réaction locale aux déficits en matière de gouvernance, au chômage des jeunes, à leur marginalisation et à la brutalité policière au Nigeria (Babatunde,

2017). Sans un robuste programme d'actions pour traiter les questions structurelles sous-jacentes, il n'est pas impossible que Boko Haram ou des groupes similaires ressurgissent dans le court à moyen terme (SMB Intelligence, 2017). En effet, certains se demandent si l'essentiel des gains obtenus en 2015 et 2016 ont été perdus face à la détérioration perçue de la coopération entre les Etats membres de la MNJTF, aux cas signalés de corruption, à la relation tendue entre la Force d'intervention civile conjointe et l'armée, l'incapacité du gouvernement à rapidement instituer la gouvernance dans les zones libérées et l'armée débordée (Ibid.). La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies, conseille vivement que des mesures de contre-insurrection soient prises avec une attention particulière au droit humanitaire et aux droits de l'homme (Déclaration du Président du Conseil de sécurité, 2018). Ceci dénote des inquiétudes sur la manière dont la contre-insurrection a été menée en ce qui concerne, en particulier, les cas signalés d'abus et de violations des droits humains par les forces de sécurité.

En ce sens, les expériences menées ailleurs peuvent être instructives, particulièrement les politiques mises en œuvre par la Mauritanie après avoir subi une série d'attaques terroristes entre 2005 et 2011. De manière plus spécifique, le fait que ce pays a autorisé un parti musulman modéré, le débat qui a eu lieu entre les radicaux et les modérés transmis à la télévision pour atteindre de plus grandes audiences et sa surveillance de l'éducation religieuse pourraient servir de guide pour savoir ce qui fonctionne ou pas. Par conséquent, la MNJTF doit explorer de telles options dans sa seconde phase d'opération portant sur la mise en œuvre des programmes de stabilisation, le retour des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés. Le lancement d'une radio

contre le terrorisme au niveau du siège de la MNJTF est une décision salubre à cet égard (globalsentinelnews1 - 16 août 2017).

En ce qui concerne la Force du G-5 Sahel, deux questions sont pertinentes :

- la première est : quelles sont les leçons et meilleures pratiques de la MNJTF qui pourraient être reproduites par le G-5 Sahel ?
- la seconde est : est-ce que le G-5 Sahel pourrait reproduire le niveau du succès militaire enregistré par la MNJTF ?

En ce qui concerne la première question, cinq premières leçons pourraient être tirées de l'expérience de la MNJTF en matière de coopération sécuritaire régionale et d'arrangements collectifs :

1. Le rôle de l'Etat nodal : le leadership du Nigeria, en termes politique et financier, a été essentiel dans l'efficacité relative de la MNJTF. Le Nigeria a été capable de fournir la contribution financière de départ pour la MNJTF en plus d'assurer l'appui politico-diplomatique nécessaire pour la MNJTF, en dépit du fait qu'il est en-dehors des structures de l'APSA-UA. Etant donné les tailles et les profils politiques, économiques et militaires quasi-égaux des Etats du G-5 Sahel, il manque un « grand-frère » régional à l'image du Nigeria dans ses rangs actuels. Le Nigeria pourrait, au minimum, entretenir des relations de travail avec l'Algérie ou, au plus, accepter la demande d'adhésion de l'Algérie pour propulser l'expérience du G-5 Sahel.
2. L'intégration de la composante civile : la place centrale de la composante civile dans les réussites de la MNJTF ne doit pas être exagérée. Contrairement à la nature asymé-

trique de Boko Haram, la CJTF fournit une intelligence humaine critique, la sécurité aux communautés locales (et libère les troupes), participe à l'identification et à la localisation des membres de Boko Haram et récompense les efforts et contributions de la population locale dans la lutte contre Boko Haram. Le G-5 Sahel doit clairement articuler une stratégie pour mobiliser et exploiter les contributions des communautés locales.

3. L'adaptation des sensibilités régionales : la stratégie de la MNJTF qui consiste à constituer des troupes le long des frontières communes et de conduire des actions coordonnées conjointes, y compris des incursions transfrontalières, a calmé les peurs des pays membres et permis, à chaque pays, d'utiliser son avantage stratégique (ex.: connaissance du terrain). La stratégie a aussi minimisé les coûts et évité les défis de l'interopérabilité des forces. On ne sait pas bien dans quelle mesure le programme, la conception institutionnelle et les stratégies employés par le G-5 Sahel reflètent un effort conscient pour utiliser les avantages comparatifs de ses Etats membres.
4. Priorisation des cibles : le concept de priorisation des opérations de dégradation de Boko Haram de la MNJTF, notamment en coupant ses voies de ravitaillement ainsi qu'en menant une sensibilisation et une mobilisation agressives, a facilité ses gains sur le terrain contre Boko Haram entre 2015 et 2016. Ceci indique que le G-5 Sahel, sur la base de renseignements exacts, devra soigneusement identifier ses principaux groupes cibles et prioriser des voies et stratégies pour les neutraliser. Il faut reconnaître que le Sahel et la géographie opérationnelle du G-5 Sahel sont plus larges et plus complexes que pour la MNJTF. Par exemple, il

existe plus de treize (13) groupes extrémistes violents dans la sphère d'opération du G-5 Sahel par rapport à un groupe unique dans celle de la MNJTF. Toutefois, il n'est pas impossible, pour le G-5 Sahel, de prioriser ses principaux groupes cibles sur la base d'un ensemble de critères comme une cartographie détaillée et le suivi en continu des différents groupes extrémistes violents dans le Sahel pour suivre l'évolution et les changements dans la nature et le niveau des menaces posées individuellement ou collectivement par les différents groupes extrémistes violents. Le G-5 Sahel pourrait identifier les principaux groupes cibles en étudiant les groupes extrémistes violents qui représentent une menace directe pour les autorités constituées ; étudier le niveau et le degré de la menace pour justifier la production économique comme l'agriculture, le commerce et le tourisme ainsi que les groupes et les individus disposant de compétences, d'expériences et équipements militaro-sécuritaires. Les autres critères pourraient inclure l'établissement de zones humanitaires de sécurité (et le déminage de ces zones), l'identification des lignes d'approvisionnement des groupes terroristes et des stratégies pour les couper ; et

5. L'appropriation régionale : à travers le leadership nigérian, il était clair que les pays de la MNJTF entretenaient une coopération sécuritaire régionale plus dans leur propre intérêt que pour encourager un pouvoir étranger. Bien qu'elle soit hors des structures de l'APSA, la MNJTF a été politiquement soutenue par la CEDEAO et l'UA. D'autre part, bien que le G-5 Sahel ait reçu l'appui de l'UA et des NU, des doutes demeurent pour ce qui est de l'appropriation du mécanisme.

En ce qui concerne la perspective que le G-5 Sahel enregistre des gains opérationnels dans

le Sahel, cette possibilité sera déterminée par la capacité du G-5 Sahel à relever un certain nombre de défis. Dans un premier temps, alors que la MNJTF est composée d'Etats qui ont des forces de sécurité et militaires assez robustes, on ne peut pas en dire de même pour les forces du G-5 Sahel, en ce qui concerne la main-d'œuvre, l'expérience de combat et l'historique d'implication dans des arrangements sécuritaires multilatéraux par des armées du Nigeria et du Tchad. La majorité des armées du G-5 Sahel n'ont pas de telles expériences et main-d'œuvre à l'exception du Tchad dont la double appartenance à la MNJTF et au G-5 Sahel suscite des inquiétudes quant au débordement de ses forces de sécurité. Pire, les forces du Mali, du Niger et du Burkina Faso sont relativement faibles et souffrent de problèmes internes comme un moral faible, le manque de préparation au combat, l'expérience limitée dans le domaine des opérations anti-terrorisme, la mobilité limitée des forces et le manque d'équipements appropriés (International Crisis Group, 2017). Bien que la Mauritanie se vante d'une solide armée sur le papier, celle-ci n'a pas été testée au combat et a peu d'expérience de la coopération et des arrangements sécuritaires multilatéraux. Elle n'a pas, non plus, été déployée hors du pays depuis quelques années (Ibid).

Un deuxième point, encore plus important, porte sur la nature du paysage sécuritaire auquel la force du G-5 Sahel est confrontée qui est fondamentalement différente de celle de la MNJTF ; par exemple, la MNJTF a un groupe insurrectionnel identifiable (Boko Haram) alors que le paysage du G-5 Sahel regroupe plus de vingt (20) mouvements armés, ce qui fait qu'il est difficile de différencier les groupes dotés d'un agenda terroriste de ceux inspirés par des griefs locaux (Ibid). En outre, le crime organisé et la complicité signalée des élites politiques dans le commerce illicite, notamment celui

de la drogue, ont rendu complexe le champ opérationnel du G-5 Sahel. Ceci permettra, au minimum, de tester la volonté politique des membres du G-5 Sahel et de faciliter la libération des communautés locales de l'emprise des groupes armés, y compris les groupes terroristes. De plus, la zone d'opération du G-5 Sahel a aussi hébergé la MINUSMA et les troupes françaises et les succès de ces dernières demeurent, à ce jour, discutables. Rien n'atteste que la Force du G-5 Sahel, qui a relativement moins de capacités et de ressources que la MINUSMA et les forces françaises, pourrait obtenir les mêmes résultats que les forces existantes ou les dépasser.

Le troisième point concerne la Force du G-5 Sahel qui opérerait aussi dans un environnement caractérisé par de vives contestations et tensions relatives à la mise en œuvre d'un accord de paix (bloqué) et où il y a une fusion et un réalignement constants des mouvements armés (ce qui ne permet pas de facilement différencier les groupes armés séculiers des éléments terroristes) (Shurkin, Pezard, Zimmerman, 2017). A ceci s'ajoute la complexité des éléments terroristes et des réseaux criminels qui ont massivement investi l'économie politique locale, un facteur qui limite la perspective d'un agenda militaire mais qui n'offre pas, aux populations, d'autres options de subsistance (Rapport du CPS, 7 juillet 2017).

Le quatrième point est relatif au fait que, dans la mesure où elle aspire au succès, la force G-5 Sahel doit établir une relation étroite avec les communautés locales, en particulier pour obtenir des informations d'une valeur inestimable permettant de différencier les terroristes des autres membres de la société. Ceci nécessiterait une importante composante civile qui sera en relation avec la communauté locale et conseillera l'armée. Cependant, le défi pour

cette force sera de gérer cette exigence, particulièrement dans un contexte de réseaux et d'activités criminels qui servent de moyens d'existence aux populations locales. Par exemple, les groupes armés/terroristes offrent plus de sept cent cinquante euros (750 €) pour des renseignements valables qui pourraient être utilisés contre un convoi de la MINUSMA ou de l'opération française « Barkhane » ; mille cinq cents euros (1 500 €) pour une mine terrestre, et plus de trente mille euros (30 000 €) pour un otage précieux alors qu'au Mali et, peut-être, dans les autres Etats du G-5 Sahel, le salaire minimum est de moins de cinquante euros (50 €) par mois (CRU, 2015). On peut aussi se demander pourquoi et comment étudier la marginalisation des groupes locaux qui pourraient avoir de la sympathie pour les groupes terroristes sans les radicaliser ou les punir.

Enfin, la plupart des facteurs structurels de l'insécurité dans le Sahel, notamment le changement climatique, la pauvreté, les problèmes de gouvernance et la corruption ainsi que les mesures sécuritaires et de développement doivent être prises en compte. Les perspectives à cet effet semblent diminuer face au changement de priorités en ce qui concerne les questions de sécurité parallèlement au fait que les bailleurs se concentrent sur les questions de sécurité et de terrorisme (avec des solutions sécuritaro-militaires). Bien qu'il y ait des programmes de développement dans les régions frontalières des pays du Sahel (le plan d'urgence du Burkina Faso pour le Sahel et le plan du Mali pour sécuriser le centre du Mali en sont de bons exemples), ceux-ci semblent être des mesures provisoires (ISS, 30 juin 2017).

RÉFÉRENCES

1. AFP (15 January 2018), « *Sahel defense ministers in Paris in push for 'G-5' force* », Arab News, <http://www.arabnews.com/node/1226271/world>
2. Aljazeera, « *Mediterranean migrant deaths in 2016 pass 5,000: UN* », 23 December 2016, <http://www.aljazeera.com/news/2016/12/mediterranean-migrant-deaths-2016-pass-5000-161223130357172.html>
3. Arthur Boutellis and Marie-Joëlle Zahar, (2017), *A Process in Search of Peace: Lessons from the Inter-Malian Agreement*, New York: International Peace Institute. Available at
4. <http://www.css.ethz.ch/content/dam/ethz/special-interest/gess/cis/center-for-securities-studies/resources/docs/IPI-Rpt-Inter-Malian-Agreement.pdf>
5. Assanvo William, Abatan Jeannine Ella A and Sawadogo Wendyam Aristid, (2016), *Assessing multi-national Joint Task Force against Boko Haram*, ISS, Issue 19.
6. Available at <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/war19.pdf>
7. Babatunde F. Obamamoye (2017) *Counter-terrorism, Multinational Joint Task Force and the missing components*, African Identities, 15:4, 428-440, DOI: 10.1080/14725843.2017.1319755
8. Boukhars Anouar (2016). *Mauritania's precarious stability and Islamist undercurrents*, Carnegie Endowment for Peace. Available at http://carnegieendowment.org/files/Mauritania_Precarious_Stability_and_Islamist_Undercurrent.pdf
9. Brubacher Mathew, Damman Kimball, and Day Christopher, 2017, *The AU task force: An African response to Transnational armed group*. J. Modern African Studies, 55(22), pp. 275-299.
10. Bruce Whitehouse & Francesco Strazzari (2015) *Introduction: Rethinking Challenges to State Sovereignty in Mali and Northwest Africa*, African Security, 8:4, 213-226, DOI: 10.1080/19392206.2015.1100498
11. Bruno Charbonneau (2017) *Intervention in Mali: building peace between peacekeeping and counterterrorism*, Journal of Contemporary African Studies, 35:4, 415-431, DOI: 10.1080/02589001.2017.1363383
12. Cold-Ravnkilde Signe Marie (2013). *War and peace in Mali: Backgrounds and perspectives*. DIIS report. Available at http://pure.diis.dk/ws/files/58183/RP2013_33_MALI_Signe_marie_cold_ravnkilde_web.pdf

13. Crawford Alec (2015). *Climate change and state fragility in the Sahel*. FRIDE, Policy brief No25. Available at http://fride.org/download/PB205_Climate_change_and_state_fragility_in_the_Sahel.pdf
14. CRU, (2015), *Fix the unfixable: Dealing with full blown crisis and instability: How to bring greater stability to the Sahel*, CRU Report. Available at <https://www.clingendael.org/sites/default/files/pdfs/PB%20Fix%20the%20unfixable.pdf>
15. Damers Juiln (2014). Maghreb-Sahel cooperation from mirage to reality. In Cristina Barrios and Tobias Koepf (Ed), *Re-mapping the Sahel: Transnational security challenges and international responses*. European Union Institute for Security Studies, report No.19. available at <https://www.iss.europa.eu/content/re-mapping-sahel-transnational-security-challenges-and-international-responses>
16. Daniel E. Agbiboa (2017) *Borders that continue to bother us: the politics of cross-border security cooperation in Africa's Lake Chad Basin*, *Commonwealth & Comparative Politics*, 55(4), 403-425, DOI: 10.1080/14662043.2017.1312730
17. ECOWAS ECOWARN Daily Highlight, 16 January 2018, Edition No. 1.
18. Fielding Alex, (2016), *How Nigeria's Buhari is turning the tide against Boko Haram*, available at <https://theglobalobservatory.org/2016/10/nigeria-boko-haram-cameroon-chad-niger/>
19. First meeting of the Defense Ministers and Chiefs of Defense of the member states of the Nouakchott process on the enhancement of security cooperation and the operationalization of the African Peace and Security Architecture in the Sahelo-Saharan region, Bamako Mali, 2-4 September 2015. Available at <http://www.peaceau.org/uploads/auc.declarations.18.12.2014.pdf>
20. Gebrie Lansana (2016). *Crime, violence, and politics: Drug trafficking and counter narcotics policy in Guinea and Mali*. Foreign policy, Brookings. Available at <http://globalinitiative.net/crime-violence-and-politics-drug-trafficking-and-counternarcotics-policies-in-mali-and-guinea/>
21. Globalsentinelnews1 (August 16, 2017) Boko Haram: MNJTF Lauds Counter-Terrorism Radio Station In Chad. Available at <https://globalsentinelng.com/2017/08/16/boko-haram-mnjtf-lauds-counter-terrorism-radio-station-chad/>
22. <https://www.graphicmaps.com/mali>
23. Ibrahim Yahaya Ibrahim (2014). *Managing the Sahelo-Saharan insurgency in Mauritania*, the local stake of the Sahelian crisis, working paper No.003. Available at https://sites.clas.ufl.edu/sahelresearch/files/Yahaya_StakesMauritania_Final.pdf
24. Available at https://sites.clas.ufl.edu/sahelresearch/files/Yahaya_StakesMauritania_Final.pdf
25. INSCT (2014), Niger need assessment, INSC Middle East and Northern Africa Perspective. Available at http://insct.syr.edu/wp-content/uploads/2014/05/Niger_Risk_Assessment_Final.pdf

26. International Crisis Group (2013). *Niger: Another weakest link in the Sahel*. Africa Report No 208. Available at <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/niger/niger-another-weak-link-sahel>
27. International Crisis Group, (2017), *Finding the right role for the G-5 Sahel Joint Force*, Africa Report N°258. Available at <https://reliefweb.int/report/mali/finding-right-role-g5-sahel-joint-force>
28. ISS (30 June 2017), *Liptako-Gourma: epicentre of the Sahel crisis?* Available at <https://issafrica.org/pscreport/situation-analysis/liptako-gourma-epicentre-of-the-sahel-crisis>
29. Koepf Tobia (2014). The new Sahelian terrorist landscape-Actors and challenge. In Cristina Barrios and Tobias Koepf (Ed), *Re-mapping the Sahel: Transnational security challenges and international responses*. European Union Institute for Security Studies, report No.19. available at <https://www.iss.europa.eu/content/re-mapping-sahel-transnational-security-challenges-and-international-responses>
30. Lacher Wolfram (2012) *Organized crime and conflict in the Sahel-Saharan region*. Carnegie Endowment for peace. Available at <http://carnegieendowment.org/2012/09/13/organized-crime-and-conflict-in-sahel-sahara-region-pub-49360>
31. Lacher, W (2013) *The Malian crisis and the challenge of regional security cooperation*. Stability: International Journal of Security & Development, 2(2): 18, pp. 1-5, DOI: [http:// dx.doi.org/10.5334/sta.bg](http://dx.doi.org/10.5334/sta.bg)
32. Laurent de Castelli (2014) *Mali: From Sanctuary to Islamic State*, The RUSI Journal, 159(3), 62-68, DOI: 10.1080/03071847.2014.928016
33. Luca Raineri & Francesco Strazzari (2015) *State, Secession, and Jihad: The Micro political Economy of Conflict in Northern Mali*, African Security, 8(4), 249-271, DOI: 10.1080/19392206.2015.1100501
34. Mathieu Pellerin (2014). Narco-Terrorism: Beyond a myth. In Cristina Barrios and Tobias Koepf (Ed), *Re-mapping the Sahel: Transnational security challenges and international responses*. European Union Institute for Security Studies, report No.19. available at <https://www.iss.europa.eu/content/re-mapping-sahel-transnational-security-challenges-and-international-responses>
35. Morten Bøås (2015) *Crime, Coping, and Resistance in the Mali-Sahel Periphery*, African Security, 8(4), 299-319, DOI: 10.1080/19392206.2015.1100506
36. Munich Security Conference (2017), *Munich Security Report 2017: Post-Truth, Post-West, Post-Order?* Available at <http://report2017.securityconference.de/>.

37. Pezard Stephanie, Shurkin Michael (2015). *Achieving peace in Northern Mali: Past agreements, local conflicts and the prospect for durable settlement*. The RAND corporation. Available at https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR892.html
38. Pham Peter, 10, 30, 2017, *Niger is on the front line in the war against terrorism*, available at <https://globalsentinelng.com/2017/08/16/boko-haram-mnjtf-lauds-counter-terrorism-radio-station-chad/>
39. Pham Peter, 2017 <http://thehill.com/opinion/national-security/357828-niger-is-on-the-front-lines-of-the-war-against-terrorism>
40. Premium Times Online, « *Shocking Revelation: 100,000 killed, two million displaced by Boko Haram insurgency, Borno Governor says* », 13 January 2017, <https://www.premiumtimesng.com/news/headlines/223399-shocking-revelation-100000-killed-two-million-displaced-boko-haram-insurgency-borno-governor-says.html>
41. PSC 314th meeting at ministerial level at Bamako, Mali, 20 March 2012, *Declaration on the situation in the Sahel*. Available at <http://www.peaceau.org/en/article/314th-meeting-of-the-peace-and-security-council-at-ministerial-level>
42. PSC 449th meeting, 11 August 2014, The African Union strategy for the Sahel, PSC/PR/3(CDXLIX)
43. PSC 680th meeting, 18 April, 2017, Addis Ababa, Ethiopia, PSC/PR/BR. (DCLXXX). Available at <http://www.peaceau.org/uploads/press-statement-of-the-680th-psc-meeting-on-mnjtf-18-april-2017eng.pdf>
44. PSC 733th meeting, 13 November 2017, Addis Ababa, Ethiopia PSC/PR/COMM. (DCCXXXIII)
45. PSC report, 7 July 2017, Challenges and opportunities of the G-5 Sahel force. Available at <https://issafrica.org/pscreport/situation-analysis/challenges-and-opportunities-for-the-G-5-sahel-force>
46. PSC report, 7 July 2017, Challenges and opportunities of the G-5 Sahel force. Available at <https://issafrica.org/pscreport/situation-analysis/challenges-and-opportunities-for-the-G-5-sahel-force>
47. PSC, 679th meeting, 13 April 2017, Addis Ababa, Ethiopia, PSC/PR/COMM (DCLXXIX available at <http://www.peaceau.org/en/article/communique-of-the-679th-psc-meeting-on-the-draft-strategic-concept-of-operations-conops-of-the-joint-force-of-the-g5-sahel>
48. Rao, S. (2014). *Conflict analysis of Mauritania*. Birmingham, UK: GSDRC, University of Birmingham. Available at <http://www.gsdr.org/publications/conflict-analysis-of-mauritania/>
49. Robin-Edward Poulton and Ibrahim Ag Youssouf (1998). *A Peace of Timbuktu: democratic governance development and African peace making*. UNIDIR available at <http://www.unidir.org/files/publications/pdfs/a-peace-of-timbuktu-democratic-governance-development-and-african-peacemaking-en-21.pdf>

50. Shurkin Michael, Pezard Stephanie, S. Zimmerman Rebecca, (2017), *Mali's next battle: Improving counter-terrorism capabilities*, the RAND Corporation. Available at https://www.rand.org/pubs/research_reports/RR1241.html
51. SMB Intelligence, *Analysis: Scrutinizing Boko Haram resurgence*. Available at <https://reliefweb.int/report/nigeria/analysis-scrutinising-boko-haram-resurgence>
52. Statement by the President of the Security Council, 13 May 2016 available at <https://www.un.org/press/en/2016/sc12363.doc.htm>
53. Strauss Scott (2011). *Mali and its Sahelian Neighbors*. World Development Report, Background Study. Available at http://web.worldbank.org/archive/website01306/web/pdf/wdr_2011_case_study_mali.pdf
54. Titi Peter (2014). *Illicit trafficking and instability in Mali: Past present and future*. Part of the global initiatives against transnational organized crime series on democracy, state fragility and governance. Available at <http://globalinitiative.net/gimalijan14/>
55. UN (2017), Report of the Secretary-General on the Joint Force of the Group of Five for the Sahel, S/2017/869 available at <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1731571.pdf>
56. UN (2017), *Report of the Secretary-General on the situation in the Lake Chad Basin region*, S/2017/764 available at <https://reliefweb.int/report/nigeria/report-secretary-general-situation-lake-chad-basin-region-s2017764>
57. UN High level Panel on Peace Operations, 2015 available at http://peaceoperationsreview.org/wp-content/uploads/2015/08/HIPPO_Report_1_June_2015.pdf
58. UN, (2017), *Report of the Secretary-General on the Joint Force of the Group of Five for the Sahel*, S/2017/869 available at <https://reliefweb.int/report/mali/report-secretary-general-joint-force-group-five-sahel-s2017869>
59. UNEP (2011), *Livelihood Security: Climate change, migration and security in the Sahel*. United Nations Environmental Programme available at <https://reliefweb.int/report/benin/livelihood-security-climate-change-migration-and-conflict-sahel>
60. USAID (nd) Climate change and conflict in the Sahel: Potential for conflict in Niger and Burkina Faso. USAID. Available at <https://www.climatelinks.org/resources/climate-change-and-conflict-sahel-findings-niger-and-burkina-faso>
61. Vigh Heneric (2012). *Critical states and cocaine connections*. In Mats Utas ed, African Conflict and Informal power: Big Men and networks. Zed Book, Nordic Africa Institute. Available at <https://uu.diva-portal.org/smash/get/diva2:850968/FULLTEXT01.pdf>

Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique No. 31

A propos des Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique

Le manque de sécurité est l'un des principaux obstacles au développement et à la démocratie en Afrique. L'existence de conflits violents prolongés ainsi que le manque de responsabilisation du secteur de la sécurité dans de nombreux pays remettent en question la coopération dans le domaine du secteur de la sécurité. La récente mise en chantier d'une Architecture de paix et de sécurité en Afrique fournit le cadre institutionnel pour promouvoir la paix et la sécurité.

A propos de la publication

Le Sahel illustre parfaitement la confluence des défis sécuritaires locaux, nationaux et internationaux et leurs dynamiques individuelles et collectives qui continuent à modeler les trajectoires sécuritaires au niveau de la région. Certains des défis sécuritaires connus dans le Sahel incluent le crime organisé, le trafic de drogue et le terrorisme, et des conditions structurelles sous-jacentes comme le changement climatique et les vulnérabilités économiques et l'incapacité des gouvernements à satisfaire les besoins des citoyens. Une analyse compressive des menaces de sécurité à chaque niveau exige une justification empirique qui va au-delà des

attributions de ce document. On tente ici une analyse et un état des défis sécuritaires au Sahel dans leur contexte structurel. Avant tout, ce document réfléchit sur les différents régimes et arrangements sécuritaires collectifs faits par une variété d'acteurs dans le Sahel et en-dehors, au fil du temps, et compare, en particulier, les expériences récentes de la Force multinationale conjointe (MNJTF) et le G-5 Sahel. Il avance que la solution se trouve au Sahel, comme l'indiquent des leçons identifiables de ce qui fonctionne ou de ce qui est susceptible de fonctionner dans les expériences de coopération régionale en matière de sécurité de la MNJTF.

